



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport TCFD*

* Task Force on
Climate-related Financial Disclosure

Synthèse

Le groupe AFD est concerné par les risques financiers climatiques à la fois en tant qu'institution financière et en tant qu'agence de développement. Ce sont ses clients (États, collectivités locales, entreprises et banques) qui peuvent être vulnérables aux risques physiques ou de transition, et de ce fait rencontrer des difficultés de remboursement de leurs emprunts auprès de l'AFD. En tant qu'institution financière, le groupe AFD doit être capable de mesurer ce risque et d'en rendre compte auprès des régulateurs. L'AFD est également une agence de développement fortement engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique et accompagner nos clients et partenaires dans l'identification, l'analyse et la gestion des risques climatiques fait partie de notre mandat.

C'est pour atteindre ce double objectif — mieux mesurer son exposition aux risques financiers climatiques et mieux accompagner ses clients et partenaires dans leur transition — que le groupe AFD s'est doté d'une feuille de route stratégique et opérationnelle dédiée aux risques financiers climatiques selon les recommandations de la TCFD - *Task Force on Climate-Related Financial Disclosure*.

..... Suivant son engagement de transparence et de redevabilité sur les questions climatiques, le groupe AFD présente son deuxième rapport TCFD. Ce document détaille la démarche d'approfondissement et de systématisation des processus d'évaluation des risques climatiques incluant l'évaluation des risques physiques et de transition et permet d'agrèger des informations sur l'activité climat du Groupe.

.....
Accompagner nos clients et partenaires dans l'identification, l'analyse et la gestion de ces risques fait partie de notre mandat de banque de développement.
.....

Quelques éléments et nouveautés du rapport publié cette année, suivant les quatre lignes directrices de la TCFD, incluent :

— **Gouvernance** : Le Groupe dispose d'une gouvernance bien établie en matière de changement climatique en particulier le Conseil d'administration qui délibère sur les orientations stratégiques du Groupe et la politique de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) du groupe AFD, les comités des risques qui sont en charge d'apprécier l'ensemble des risques significatifs et les mesures prises pour y remédier, y compris en matière de changement climatique. Le groupe AFD mobilise également de nombreuses équipes complémentaires au sein des directions exécutives de l'AFD qui sont en charge de la mise en œuvre quotidienne de la stratégie climat et nature du Groupe. .

— **Stratégie** : Le groupe AFD a mis en place un corpus stratégique important, notamment une stratégie climat adoptée en 2017 et un Plan d'orientation stratégique (POS) qui prennent un engagement d'alignement du Groupe à l'Accord de Paris. En complément, une feuille de route dédiée aux risques financiers climatiques a été élaborée. Elle est mise en œuvre depuis 2019 et mobilise les équipes risques, opérations, stratégie et recherche au sein de l'AFD et de PROPARCO.

— **Gestion des risques** : En complément des outils utilisés pour l'analyse des projets financés, tel que l'outil *Vulnerability Climate Screening*, le groupe AFD a mis en place des processus afin d'intégrer les risques climatiques physiques et de transition dans ses analyses de risques de crédit depuis 2020, cela au niveau du portefeuille souverain et non souverain, y compris dans son système d'information. Le Groupe a également déployé des outils et initiatives afin d'accompagner et sensibiliser ses partenaires.

Ceux-ci incluent des travaux d'accompagnement et d'assistance technique des partenaires intermédiaires financiers sur la thématique des risques financiers climatiques et des outils d'accompagnement des pays sur leurs trajectoires de long terme. En lien étroit avec les gouvernements, banques centrales et autorités de régulation, l'AFD construit des programmes de recherche visant à conduire des diagnostics approfondis sur les risques financiers climatiques et à élaborer des recommandations de politiques publiques et de stratégies de gestion des risques pour les acteurs souverains et non-souverains.

— **Métriques, risques et opportunités** : Le groupe AFD s'est doté d'une cible de 50 % de ses financements annuels dans les États Étrangers pour des projets à co-bénéfices climat, dont 30 % en faveur de l'adaptation et 30 % présentant des co-bénéfices sur la biodiversité. En outre, le groupe AFD a poursuivi ses efforts de prise en compte des risques physiques et de transition de son portefeuille. Les résultats à retenir pour 2022 sont les suivants ;

- 18 % du portefeuille non-souverain, soit la part des emprunteurs présentant un niveau de risque élevé pour un ou plusieurs risques physiques climatiques. La zone géographique "Trois Océans" constituée des Outre-mer français et des États insulaires étrangers est la plus représentée. Dans l'ensemble, l'AFD est exposée sur chacun des 5 aléas climatiques analysés, de manière élevée et très élevée sur, a minima, 20 % de son portefeuille non-souverain. Les collectivités locales sont les contreparties non souveraines les plus fortement exposées aux aléas climatiques.
- Concernant les risques de transition, les résultats du stress test mené par l'ACPR en 2020 auquel l'AFD a participé volontairement, montrent que le risque pouvait être élevé ou plus pour 9 % du portefeuille, et très élevé pour 3 % du portefeuille. Un résultat satisfaisant, procédant de la stratégie d'intervention de l'AFD et de sa politique "100 % Accord de Paris".

• Enfin, concernant son exposition au secteur fossile, le groupe AFD reporte à l'ACPR, à fin 2022, une exposition de 771 millions d'euros¹, soit 1,2 % du bilan total du Groupe. En dépit des politiques d'exclusion du Groupe, couvrant toute la chaîne de valeur du charbon, pétrole et gaz (y compris l'électricité), le Groupe détient en effet à son actif – et continuera à détenir – des expositions sur des opérateurs électriques carbonés en raison de son importante activité de soutien aux énergies renouvelables et de renforcement de réseaux électriques. Ces financements sont affectés à des projets alignés avec l'Accord de Paris et contribuent souvent activement aux objectifs d'atténuation du Groupe et des opérateurs. Il s'agit donc essentiellement d'une exposition indirecte du fait de l'exposition des opérateurs eux-mêmes.

- En matière de finance climat, en 2022, le groupe AFD a une nouvelle fois dépassé ses objectifs, avec un volume record de 6,9 milliards d'euros de financements climat engagés dans les pays en développement et dans les Outre-mer français, dont 2,2 milliards d'euros, soit un tiers environ, dédiés à l'adaptation. Proparco a octroyé 902 millions d'euros à co-bénéfices climat, correspondant à plus de 40 % de ses autorisations annuelles.
- Les projets d'atténuation vont permettre d'économiser 10,5 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année, sur toute la durée de vie des projets.
- Le Groupe poursuit également son action dans le domaine des obligations durables (*Sustainable Bonds*). Après une émission inaugurale en 2020, le groupe AFD a réalisé respectivement 48 % et 47 % de ses programmes 2021 et 2022 sous format thématique.

Le groupe AFD mène des efforts constants pour renforcer sa redevabilité sur ses activités climat tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif et la publication tous les deux ans d'un rapport TCFD constitue un des piliers de cet engagement collectif ♦

1 • Somme des encours sur les opérateurs électriques, pondérés par la part fossile (charbon, pétrole et gaz) du mix électrique des opérateurs en MWh.



Sommaire

INTRODUCTION	5
1. GOUVERNANCE ET ACTEURS	6
a. Les instances de décision	6
b. Les comités	7
c. Les équipes techniques d'appui aux diligences climat	10
d. Intégration de la fonction d'évaluation des risques financiers climatiques au sein de la Direction des Risques (DXR) et de la Direction Innovation, Stratégie et Recherche (ISR)	12
2. STRATÉGIE	14
a. La stratégie climat du Groupe et ses évolutions	14
b. Outils de mise en œuvre de la stratégie	16
c. La feuille de route risques financiers climatiques	18
d. L'appropriation des objectifs climat	20
3. GESTION DES RISQUES	22
a. Intégration des risques physiques	22
b. Intégration des risques de transition	24
c. Accompagnement des partenaires et clients	26
4. MÉTRIQUES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	31
a. Indicateurs risque	31
b. Finance climat et tonnes CO2 évitées	34
c. Obligations climat et durables	36
d. Mobiliser la finance privée pour le climat	36
e. Emissions carbone des projets financés	36
f. Empreinte carbone du Groupe (hors financements)	38



Introduction

Le groupe AFD est concerné par les risques financiers climatiques à la fois en tant qu'institution financière et en tant qu'agence de développement. Ce sont ses clients (États, collectivités locales, entreprises et banques) qui peuvent être vulnérables aux risques physiques ou de transition, et de ce fait rencontrer des difficultés de remboursement de leurs emprunts auprès de l'AFD. En tant qu'institution financière, le groupe AFD doit être capable de mesurer ce risque et d'en rendre compte auprès des régulateurs.

Mais l'AFD est aussi une agence de développement fortement engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique. Or, **L'AFD est aussi une agence de développement fortement engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique.** en faveur de trajectoires bas carbone et résilientes, compatibles avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Accompagner nos clients et partenaires dans l'identification, l'analyse et la gestion de ces risques fait partie de notre mandat de banque de développement. C'est pour atteindre ce double objectif – mieux mesurer son exposition aux risques financiers climatiques et mieux accompagner ses clients et partenaires dans leur transition – que le groupe AFD s'est doté d'une feuille de route stratégique et opérationnelle dédiée aux risques financiers climatiques selon les recommandations de la TCFD – *Task Force on Climate-Related Financial Disclosure*.

La TCFD a été créée en 2016, à la suite de la COP21, par les ministres des finances du G20 réunis au sein du *Financial Stability Board*, pour préserver la stabilité financière mondiale en encourageant les acteurs économiques et financiers à mieux comprendre et mieux intégrer le climat dans leurs activités. En 2017, la TCFD a produit une série de recommandations pour améliorer la transparence des acteurs sur la prise en compte

des risques et des opportunités liées au changement climatique sur une base volontaire et selon quatre grandes catégories : gouvernance, stratégie, gestion des risques, métriques et cibles. Progressivement, ce cadre s'est imposé comme une norme de transparence sur le climat.

La TCFD distingue deux grandes catégories de risques : les risques physiques et les risques de transition.

Les risques physiques résultent des dommages directement causés aux acteurs économiques par le changement climatique à travers (i) des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (tempêtes, vagues de chaleur, épisodes de submersion côtière, ...) et (ii) des évolutions graduelles, de long terme, du système climatique (modification des précipitations, montée du niveau de la mer, des températures moyennes...).

Les risques de transition résultent des impacts d'une transition vers une économie bas-carbone sur les acteurs économiques, en particulier lorsque ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent brutalement. La transition peut venir de mesures politiques, d'évolutions technologiques favorables à la transition et des changements de comportements des consommateurs.

Le Groupe publie un bilan d'activité climat annuel² qui présente notamment les volumes de financement qui contribuent à l'adaptation ou à l'atténuation du changement climatique. Le Groupe publie également annuellement un rapport d'activités et de responsabilité sociétale³. Le rapport TCFD du groupe AFD vient compléter ces publications pour rendre compte de manière exhaustive de la prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans sa gouvernance, dans sa stratégie, dans sa gestion des risques et à travers les indicateurs de mesure du Groupe ♦

2 • Climat - Bilan d'activité 2022 | AFD - Agence Française de Développement

3 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-activite-responsabilite-societale-2023>

I. Gouvernance et acteurs

A ■ LES INSTANCES DE DÉCISION

Le groupe AFD, réunissant aujourd'hui trois entités (l'AFD, Proparco et Expertise France) appuie, finance et accompagne les dynamiques de développement durable dans plus de 150 pays et 11 départements et territoires d'Outre-mer. Pour ce faire, il compte 3 500 collaborateurs et un réseau de 85 agences à travers le monde.

Le groupe AFD est une institution financière avec un mandat de développement, qui met en œuvre la majeure partie de la politique de développement de la France. Ses objectifs et ses moyens sont définis et renouvelés tous les deux ans par les Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Ministère de l'Economie et des Finances, et Ministère des Outre-Mer.

Statut des différentes entités du Groupe

L'Agence Française de Développement (ci-après désignée "AFD") est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'AFD est une société de financement qui exerce une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont codifiés aux articles L. 515 13 et R. 515 5 à R. 515 25 du CMF. L'AFD est dirigée par un directeur général nommé pour trois ans par décret (article R. 515 16 du CMF) et un conseil d'administration dans ses domaines d'attribution (articles R. 515 17 à R. 515 19 du CMF).

L'AFD, en tant que société de financement, est sous supervision directe de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Proparco, société anonyme détenue à hauteur de 79,76 % par l'AFD, a comme objet de promouvoir des projets de développement, prendre des participations et consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD.

Expertise France, société par actions simplifiée détenue à 100 % par l'AFD, a comme objet de fournir de l'assistance technique et de l'expertise internationale publique françaises à l'étranger sur financements bilatéraux et multilatéraux.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) de l'AFD est présidé depuis janvier 2022 par Philippe Le Houerou. Il est composé de 18 membres titulaires (et 17 membres suppléants) : 5 représentants de l'État, 4 membres désignés en raison de leur connaissance des sujets économiques et financiers, 1 membre désigné en raison

de sa connaissance de l'écologie et du développement durable, 1 membre désigné en raison de sa connaissance des questions migratoires, 4 parlementaires et 2 membres élus représentant le personnel de l'AFD. Un commissaire du gouvernement siège en son sein.

Le CA délibère sur les orientations stratégiques du Groupe. Il a approuvé la stratégie climat (2017-2022)⁴, la politique de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) du groupe AFD⁵ et est tenu informé de leur mise en œuvre et mise à jour. La revue à mi-parcours de la stratégie climat a notamment été soumise à l'approbation du CA en juillet 2020. Le CA a également approuvé la stratégie transition énergétique⁶ et sa revue à mi-parcours⁷ en octobre 2021. Cette stratégie traite de l'ensemble du secteur énergétique et précise la politique d'exclusion du Groupe concernant les combustibles fossiles y compris le gaz en accord avec nos engagements autour de l'Accord de Paris. Toutes ces exclusions ont été reprises dans la liste d'exclusion globale du groupe AFD⁸. Le CA délibère sur les opérations et les concours financiers octroyés par l'AFD, sur la base de documents de présentation de projet qui présentent systématiquement la cohérence de l'opération avec la stratégie climat, les risques climatiques liés à l'opération, une analyse qualitative d'alignement de l'opération à l'Accord de Paris (sur la transition bas carbone et la résilience).

Le CA de Proparco détermine les orientations de l'activité de Proparco et veille à leur mise en œuvre. Il a validé la stratégie 2023-2027 de Proparco qui est une déclinaison de la stratégie Groupe et comporte un fort volet climat avec notamment comme objectifs d'amplifier les financements en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, d'accompagner les transitions des clients et de promouvoir des solutions innovantes.

Le CA d'Expertise France délibère sur les affaires de l'établissement et en particulier sur ses conditions générales d'organisation et de fonctionnement, son contrat d'objectif et de moyens (COM) et ses orientations générales. Le dernier COM d'Expertise France comporte un objectif sur la "lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de la biodiversité", qui stipule qu'Expertise France s'attache à décliner l'engagement du Groupe AFD d'être 100 % compatible avec l'Accord de Paris ♦

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX) de l'AFD est composé de 3 représentants de la direction générale, des directeurs exécutifs, de l'inspection générale et des directeurs généraux de Proparco et Expertise France. Le COMEX se réunit plusieurs fois par an pour traiter des grands enjeux relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier sur le climat et la biodiversité. Il supervise la mise en œuvre des objectifs climat et biodiversité du groupe AFD et en confirme les grandes orientations.

Tous les deux ans, le COMEX est informé des travaux sur les risques financiers climatiques en application de la feuille de route interne sur le sujet.

Le COMEX de Proparco réunit la direction générale et les directeurs des différents départements. Il débat des orientations et politiques internes et pilote l'activité y compris dans sa dimension climat : finance climat et alignement des opérations avec l'Accord de Paris.

B ■ LES COMITÉS

Comité des risques Groupe (CRG)

Sous la responsabilité du CA, le comité des risques Groupe est chargé de (i) procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures, systèmes, outils et limites et des hypothèses sous-jacentes, (ii) apprécier l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci, (iii) apprécier les mesures prises pour assurer la continuité de l'activité, (iv) conseiller le conseil d'administration sur la stratégie globale du groupe AFD et l'appétence en matière de risques.

Comité des risques (CORIS)

Présidé par le Directeur exécutif des Risques (DXR), le comité a compétence en matière de risques pour compte propre sur le périmètre du groupe AFD. Il se réunit semestriellement en format "risque pays" et trimestriellement en format "risques de contrepartie". Les méthodologies d'évaluation et les indicateurs agrégés de l'exposition du portefeuille non souverain sur les risques financiers climatiques y sont présentés, permettant ainsi au Comité d'avoir une vision macro

de l'exposition du portefeuille de l'AFD à ces risques. La méthodologie d'analyse du risque physique a été validée en Comité des risques pays (CORIS pays) en mai 2019, quand celle relative au risque de transition l'a été en mai 2022.

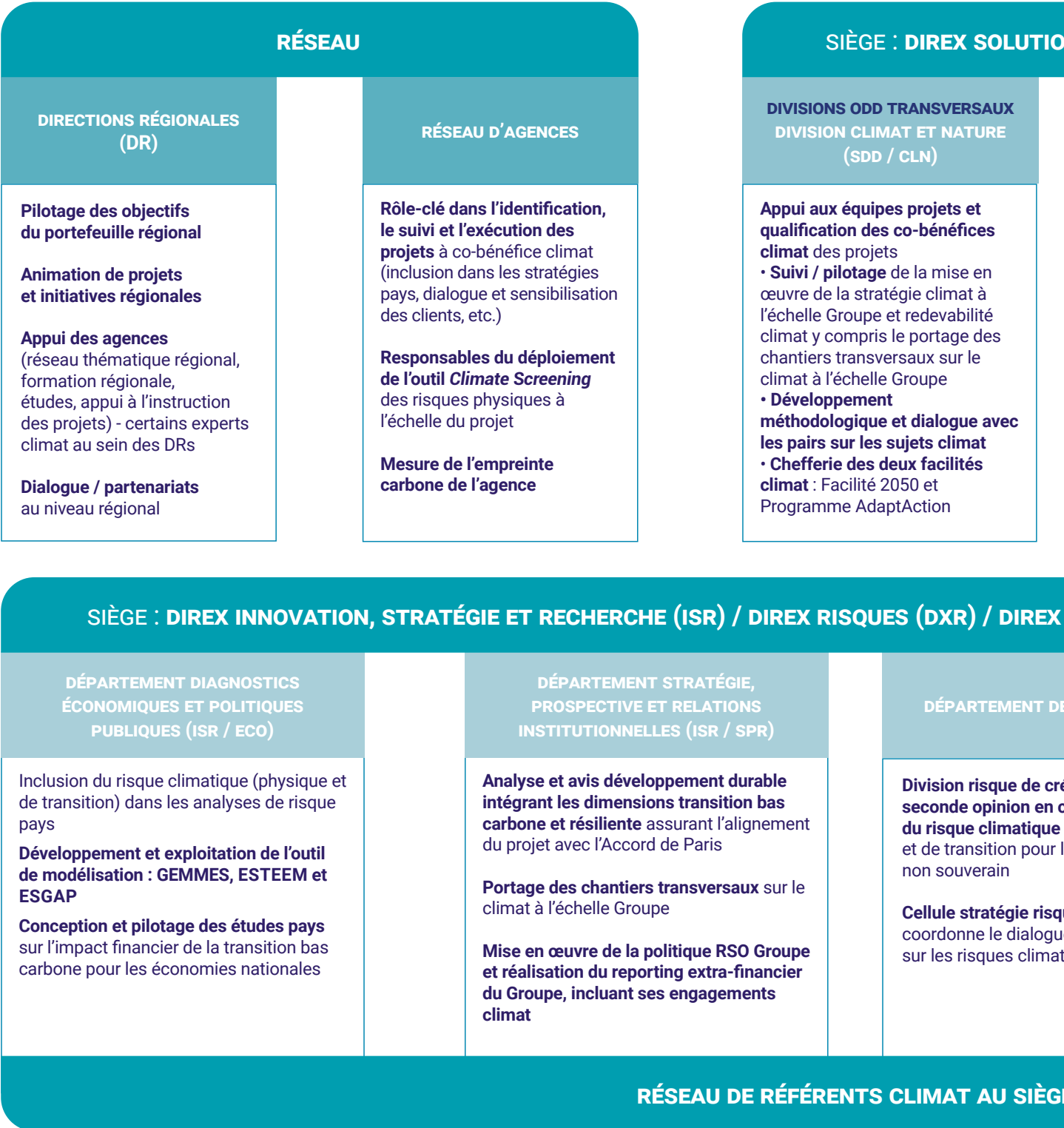
Comité de suivi des obligations thématiques (COSOT), qui a pris la suite du comité de suivi des obligations climat en 2021

Il est composé de représentants de la direction financière (DEF), de la direction Innovation, stratégie et recherche (ISR), de la direction Géographies (GEO), de la direction des Solutions de Développement Durable (SDD), et du département Accompagnement vers un Développement Durable (A2D) de Proparco. Il se réunit tous les six mois et passe en revue le pool d'actifs sous-jacents aux émissions obligataires thématiques du groupe AFD (climat et durables) afin de s'assurer de sa conformité aux critères établis dans le cadre d'émissions obligataires thématiques et de valider les documents de *reporting* partagés avec les investisseurs en accord avec les quatre piliers des *Green Bond Principles & Social Bond Principles*.

Le Comité d'audit est chargé, pour l'ensemble du groupe AFD, de vérifier la qualité des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, ainsi que sur la qualité du contrôle interne. Le Comité d'audit comprend un membre du CA et quatre personnalités extérieures.

Le Comité de pilotage (COPIL) risques financiers climatiques et risques de biodiversité. Le COPIL est un comité interne réunissant des membres de plusieurs départements et divisions du groupe AFD pour assurer le pilotage et le suivi des feuilles de routes risques climat et risques biodiversité et coordonner le travail des différentes équipes. Le COPIL réunit des équipes travaillant dans les directions exécutives en charge des opérations, des risques, de la recherche et stratégie entre autres afin de coordonner les travaux et les avancées réalisés dans ce domaine. Il se réunit une fois par an ♦

4 • [Stratégie Climat - Développement 2017-2022 | AFD - Agence Française de Développement](#)
5 • [Politique de responsabilité sociétale du Groupe AFD 2018-2022 | AFD - Agence Française de Développement](#)
6 • [Stratégie Transition énergétique 2019-2022 | AFD - Agence Française de Développement](#)
7 • [Stratégie Transition énergétique 2019-2022 - Revue à mi-parcours | AFD - Agence Française de Développement](#)
8 • [Liste d'exclusion du Groupe AFD | AFD - Agence Française de Développement](#)



NS DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) / DIREX GÉOGRAPHIES (GEO)/ DIREX FINANCIÈRE (DEF)

DIVISIONS TECHNIQUES SECTORIELLES (SDD)	DÉPARTEMENT GÉO (GEO)	DIRECTION FINANCIÈRE (DEF)
Responsables d'équipe projet développent une expertise climat en lien avec leur domaines d'activité sectorielle permettant d'inclure le sujet climat dans l'instruction des projets. Ils font le lien avec les agences et les différentes équipes d'appui (y compris la division climat et nature) pour l'atteinte des cibles climat accordées à chaque département géographique.	Division Pilotage de l'activité opérationnelle assure le suivi et l'atteinte de nos objectifs climat au niveau du portefeuille Départements géographiques assurent l'atteinte des cibles climat dans leur propre portefeuille	Collecte des ressources de marché par l'émission des obligations climat et développement durable Communication financière

MOBILISATION, PARTENARIATS ET COMMUNICATION (MPC) / SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SGN)

ES RISQUES (DXR)	DÉPARTEMENT DES PARTENARIATS (MPC)	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / SGN
édit, climatiques, charge de l'analyse (physique) e portefeuille ue et réglementation e avec le régulateur iques	Partenariats stratégiques : IDFC, FICS et dialogue avec les pairs y compris les banques multilatérales de développement et les coalitions d'acteurs du système financier sur le climat Gestion des fonds extérieurs délégués pour l'accompagnement dans l'instruction des projets présentés au Fonds Vert pour le climat, la NAMA Facility et l'UE	Fonction Responsabilité Environnementale Interne dédiée à la mesure des émissions de GES générées par le fonctionnement du Groupe, définition d'une trajectoire de réduction des émissions et pilotage des mesures de compensation Département juridique en charge du suivi des obligations réglementaires en lien avec le département de la stratégie et la direction financière

E, AGENCES ET DIRECTIONS RÉGIONALES

C ■ LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'APPUI AUX DILIGENCES CLIMAT

Une équipe dédiée aux sujets climat appuyée par un réseau de plus de 100 agents référents :

La division Climat-Nature (CLN) réunit depuis 2022 les sujets climat et nature au sein d'une même entité. Composée de 26 agents, la division CLN porte l'intégration du climat et de la biodiversité dans les activités, la stratégie, les capacités de mobilisation et la redevabilité de l'AFD. Située au sein de la Direction des Solutions de Développement Durable et bénéficiant d'un mandat transversal au groupe AFD⁹, cette équipe est chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie climat et nature du Groupe, enjeux convergents qui seront pour la première fois réunis au sein d'une même feuille de route.

Sur les enjeux climat et nature, la division CLN a deux principales missions :

1°/ Elle réalise un accompagnement global des équipes opérationnelles visant à renforcer la prise en compte des sujets climat et nature dans les tous les secteurs et géographies du Groupe. Pour cela, elle appuie l'instruction de projets et de stratégies opérationnelles, élabore des méthodologies et outils destinés à identifier

les enjeux climat et nature pour chaque pays et à élaborer des trajectoires de développement soutenables et justes. Elle développe et met à jour les méthodologies de comptabilisation de finance climat et nature. Elle calcule la contribution des projets financés par l'AFD à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité ; elle assure la redevabilité de cette contribution.

2°/ L'équipe pilote la mobilisation de financements climat internationaux, en particulier avec le Fonds Vert pour le climat, entretient des relations de partenariat avec d'autres bailleurs, des think-tanks français et internationaux, des banques françaises, des ONG et les ministères. Elle soutient la diplomatie environnementale française dans les négociations internationales, mobilise ses pairs (banques multilatérales ou nationales et régionales au sein du Club IDFC¹⁰ et du réseau Finance en Commun¹¹) et valorise les résultats climat et nature du groupe AFD.

Compte tenu de l'ambition climat du Groupe, un effort de diffusion de l'expertise climat a été entrepris.



9 • Y compris Proparco, qui s'appuie sur cette expertise et dispose en sus d'une expertise en interne.

10 • International development finance club – un réseau de 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales (cf. page XX).



© Ibrahima Ahmed Barry / ACTERRA / AFD

La division CLN s'appuie sur un réseau de plus de 100 référents au siège, dans l'ensemble des directions exécutives et dans les bureaux de représentation de l'AFD au niveau régional ainsi que dans certains pays. Les référents climat et nature sont chargés de soutenir les équipes dans l'intégration des enjeux climatiques dans leurs activités et de coordonner la contribution de leurs structures respectives aux objectifs de la stratégie climat. L'AFD anime la communauté des référents climat par le biais de newsletters bimensuelles, des réunions régulières et un séminaire annuel en présentiel. Pour renforcer cette ambition, la division CLN élabore et anime des formations internes auprès des agents au siège au sein du réseau, et externes auprès de nos partenaires.

À l'AFD, une équipe dédiée aux appuis sur les sujets environnementaux et sociaux de 19 personnes veille par ailleurs à l'application des diligences environnementales et sociales, avec une attention portée aux risques climatiques, sur les projets financés pour évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances de décision et identifier les mesures pour y remédier en s'appuyant sur l'expertise de CLN sur les solutions d'adaptation.

Proparco compte sur un département dédié (A2D) pour s'assurer de la prise en compte des enjeux de développement durable de ses opérations et par ses clients et accompagner l'amélioration des pratiques. Il regroupe les experts de Proparco dans trois domaines : Environnemental, Social et Gouvernance (ESG), mesure et gestion des impacts, accompagnement technique et mixage des ressources. Ces équipes portent de nombreux

sujets climat : prise en compte des risques climatiques physiques auxquels sont exposés les projets, analyse du risque de désalignement des opérations avec l'Accord de Paris, comptabilisation des co-bénéfices climat des opérations, mobilisation de fonds délégués comme ceux du Fonds Vert pour le Climat, accompagnement des clients à l'intégration des enjeux climatiques à leurs stratégies et opérations. Chaque équipe opérationnelle comprend également un référent.

L'AFD s'est aussi doté, en 2014, d'un dispositif Analyse et avis développement durable (AADD). Tous les projets financés par l'AFD font ainsi l'objet d'une analyse d'impact sur six dimensions transversales (climat, biodiversité, lien social, genre, gouvernance et économie) couvrant les 17 Objectifs de développement durable (ODD)¹². Le dispositif constitue un outil de dialogue dans le processus d'instruction des financements de l'AFD. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte, le plus en amont possible, des impacts des projets sur le développement durable. Sur le climat, le dispositif permet, entre autres, de qualifier la prise en compte des risques physiques et de transition, par le projet et/ou l'emprunteur selon les cas. Cette analyse est produite par les équipes projets, sur la base de laquelle est rendu un Avis développement durable par une structure indépendante, logée au sein du Département en charge de la stratégie de la Direction exécutive ISR, composée de 7 analystes à plein temps. La grille de notation du dispositif d'analyse développement durable a été adaptée en 2022 aux spécificités des filiales et est en cours de déploiement par Proparco et Expertise France ♦

11 • Finance in Common (FiCS) – réseau de banques publiques de développement visant à renforcer les partenariats entre les banques de développement afin d'aligner leurs financements avec Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris

12 • <https://www.afd.fr/fr/dispositif-developpement-durable>

D ■ INTÉGRATION DE LA FONCTION D'ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIERS CLIMATIQUES AU SEIN DE LA DIRECTION DES RISQUES (DXR) ET LA DIRECTION INNOVATION, STRATÉGIE ET RECHERCHE (ISR)

Au sein de la direction exécutive des Risques, rattachée au département de gestion des Risques Groupe (DRG), la division d'évaluation des risques de Crédit, des risques Climatiques et de Seconde opinion (CCS), a été créée le 5 septembre 2022. Elle résulte de la fusion de l'ancienne division DRC (division d'évaluation des risques de crédit) et de la cellule SOP (en charge de l'émission de l'avis de Seconde opinion réglementaire), et permet d'intégrer systématiquement l'évaluation des risques financiers climatiques via l'établissement d'un score de risques climatiques à chaque contrepartie non-souveraine, pour tout octroi du financement en prêt et lors de la revue annuelle des risques du portefeuille non souverain. L'effectif total de la division est de 22 personnes, dont 2 analystes dédient partiellement leur temps au pilotage du chantier risques financiers climatiques et risques de biodiversité (développement des méthodologies et des outils, *reporting* et communication, formations internes et échanges externes).

Au sein de la direction exécutive (ISR), rattaché au département Diagnostics Économiques et Politiques Publiques (ECO), la division en charge de l'analyse risque pays intègre systématiquement l'évaluation des risques financiers climatiques dans les rapports de mission risque pays ainsi que dans les fiches risque pays semestrielles depuis novembre 2022. L'effectif total de la division est de 12 personnes, dont 2 analystes dédient partiellement leur temps au pilotage du chantier risques financiers climatiques et risques de biodiversité (développement des méthodologies et des outils, *reporting* et communication, formations internes et échanges externes) ♦





2. Stratégies

A ■ LA STRATÉGIE CLIMAT DU GROUPE ET SES ÉVOLUTIONS

Le gouvernement français a annoncé en 2017 dans son plan climat, que le groupe AFD deviendrait la première banque bilatérale de développement avec un mandat explicite de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le groupe AFD a inscrit cet engagement dans sa stratégie climat 2017-2022 et son **plan d'orientation stratégique** adopté en 2018 en prenant l'engagement d'être 100 % Accord de Paris. Cet engagement donne un cap fort et clair au groupe AFD, engagé à rendre l'ensemble de ses activités compatibles avec une transition bas carbone et un développement résilient.

La mise en place d'une stratégie climat pour le groupe AFD : En 2007, l'AFD s'est dotée d'un mandat "croissance verte et solidaire" et d'une première stratégie climat. Depuis lors, le climat est monté en puissance dans les activités de financement de l'AFD. Il est devenu un marqueur fort de l'identité de la banque dès 2012, avec l'adoption de trois engagements fondamentaux :

(i) la mesure de l'empreinte carbone des opérations financées (bilan carbone) et l'évaluation de leurs éventuels bénéfices en matière d'adaptation aux effets du changement climatique, (ii) l'objectif de consacrer 50 % des financements à des projets à co-bénéfices climat dans les États étrangers, et enfin (iii) une sélectivité des projets au regard de leurs impacts sur le climat, en tenant compte du niveau de développement des pays concernés, conduisant à l'arrêt du financement de projets fortement émissifs dans les pays émergents.

La dernière stratégie climat du Groupe¹³ a été adoptée en 2017 pour une période de 6 ans (2017-2022). Cette stratégie, à la fois opérationnelle et partenariale, repose sur 4 grands engagements :

① **Assurer une activité 100 % Accord de Paris** : cela signifie que l'AFD évalue les opérations qu'elle finance pour s'assurer de leur cohérence avec des trajectoires de décarbonation et de résilience, au regard des politiques climat nationales, des contributions nationales déterminées (CDN) et des principaux enjeux climat des pays (atténuation, adaptation). Cet engagement est décliné dans les stratégies sectorielles, qui précisent les conditions de financement de secteurs jugés sensibles et nécessitant une plus grande sélectivité.

Ces stratégies contribuent à la réduction et à la gestion du risque de transition bas carbone du Groupe et de nos partenaires, au premier rang desquelles la Stratégie de transition énergétique¹⁴, revue et actualisée en décembre 2021¹⁵. Cette stratégie inclut tout particulièrement une liste d'exclusion exigeante couvrant l'ensemble des activités liées aux secteurs fossiles, y compris dans le domaine de l'électricité¹⁶.

② **Augmenter les volumes de finance climat** : Au total, sur la période 2017-2022, le groupe AFD a engagé 33,3 milliards d'euros de finance climat, dont 11,3 milliards d'euros de finance adaptation¹⁷, respectant ainsi l'objectif de dédier 50 % de ses financements annuels à des projets à co-bénéfices climat (dont 1/3 en faveur de l'adaptation aux impacts du changement climatique). Cela témoigne d'un effort important de mainstreaming climat dans l'ensemble des secteurs d'activités et géographies d'intervention de l'AFD et de Proparco.

③ **Contribuer à la redirection des flux financiers vers des investissements cohérents avec des trajectoires bas carbone et résilientes** : cet engagement a notamment conduit le Groupe à réaliser plus de cofinancements, en particulier avec les membres d'IDFC, à développer des appuis sur le climat aux institutions financières publiques et privées partenaires du Groupe, à mobiliser davantage la finance privée, à développer de nouveaux produits financiers innovants et à aller chercher des ressources financières pour le climat auprès du Fonds Vert pour le climat ou l'Union européenne. Parallèlement, l'AFD continue à jouer un rôle actif sur les marchés en émettant des obligations climat et durables.

Le groupe AFD cherche également à rehausser régulièrement son ambition en matière d'accompagnement de ses partenaires et clients (États, entreprises, institutions financières, collectivités) dans l'adoption de stratégies climat alignées avec l'Accord de Paris pour une redirection plus forte des flux financiers. Cet accompagnement peut être réalisé en complément des procédures de financement et d'instruction des projets. Cette approche¹⁸ permet notamment de prendre en compte et de gérer les risques financiers climatiques au niveau du client, et ce quel que soit le projet financé.

13 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-climat-developpement-2017-2022>

14 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022>

15 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022-revue-mi-parcours>

④ **Co-construire les solutions et peser sur les normes :**

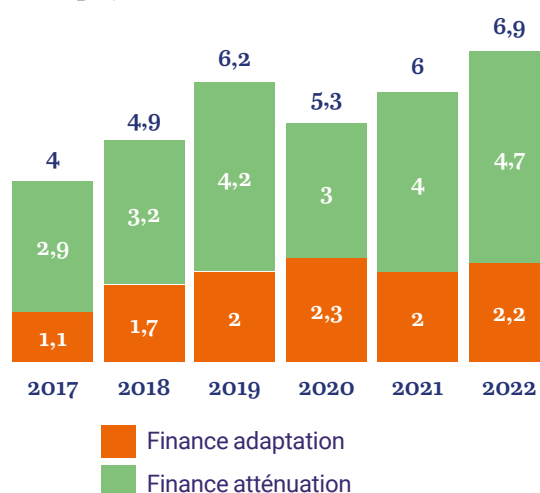
Le groupe AFD partage ses pratiques en matière d'alignement avec l'Accord de Paris, de finance verte, ou encore d'intégration des risques financiers climatiques. À travers l'International Development Finance Club (IDFC) qu'elle préside depuis 2017 – ayant engagé près de 1000 milliards de dollars (USD) de finance verte sur la période 2017-2021 – et l'initiative Finance en Commun (FiCS) lancée en 2020, l'AFD encourage les banques publiques de développement à renforcer leurs engagements sur le climat. Le dialogue est également régulier avec les ONG et la société civile au travers d'un Comité des partenaires.

En parallèle, depuis 2020 le groupe AFD s'est engagé à aligner ses pratiques internes en réduisant son empreinte carbone de fonctionnement. En 2022, un objectif ambitieux de baisse de 30 % des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à 2019 a été fixé par la direction générale. Une étude a montré que les différentes pistes à explorer concernent principalement la politique globale de voyage ainsi qu'une meilleure connaissance des émissions générées par nos achats de services. La mise en place d'une gouvernance de cette trajectoire permettra de définir, de mettre en place et de suivre les différentes actions sur ces domaines afin d'atteindre cet objectif. Les services en charge de la RSO et de la responsabilité environnementale interne ont également engagé le déploiement de la Fresque du Climat, auprès de 318 collaborateurs en 2022. Les agents référents chargés de diffuser l'expertise climat dans le réseau AFD contribuent à cette sensibilisation. Le Groupe continue également d'améliorer sa transparence en matière de climat via l'enrichissement de la plateforme Open Data et un reporting étendu.

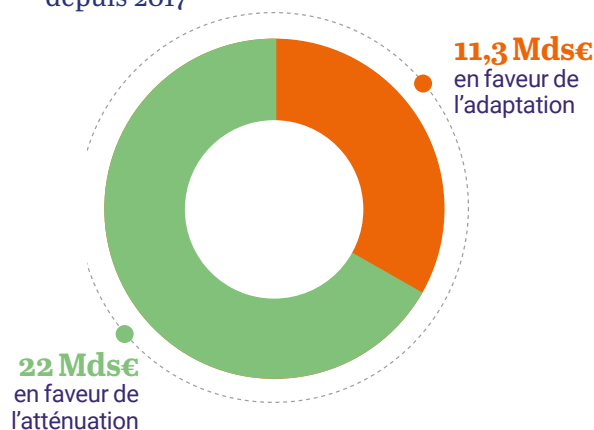
En 2023, parallèlement au 5^{ème} Plan d'orientation stratégique du groupe AFD (POS 5), l'AFD travaille sur l'élaboration de sa future feuille de route "Planète" qui formalisera son ambition à relever conjointement les défis du climat et de la biodiversité ♦

Évolution des financements climat du Groupe AFD depuis 2017

Évolution des engagements
Groupe / en Mds€



Répartition des engagements depuis 2017



x2

Les financements annuels en faveur de l'adaptation ont doublé depuis 2017

1 336

projets climat financés entre 2017 et 2022

45 MtCO₂

évitée annuellement tout au long de la vie des projets d'atténuation financés entre 2017 et 2022

16 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afd>

17 • Périmètre : Pays en développement et outre-mer français

18 • <https://www.afd.fr/en/ressources/paris-alignment-operations-financial-institutions-afd-group-perspective>

B ■ OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le groupe AFD conçoit l'alignement avec l'Accord de Paris comme une double exigence : s'assurer que 100 % des projets qu'il finance soient alignés avec l'Accord de Paris (principe de ne pas nuire) et chercher à maximiser l'impact atténuation et adaptation de tous ses financements à travers la conception des projets et l'accompagnement de ses partenaires. Le Groupe s'est doté de plusieurs outils en vue de faciliter l'analyse de l'alignement par les équipes opérationnelles : l'avis DD et les méthodologies d'analyse du risque de désalignement des projets, les analyses climatiques pays, les facilités 2050 et AdaptAction.

La stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris du Groupe a fait l'objet d'une analyse externe par le think tank E3G¹⁹ et se trouve le mieux noté parmi son groupe de pairs (banques publiques de développement bilatérales et multilatérales)²⁰.

Avis DD

Mis en place en 2014, le dispositif Analyse et Avis Développement Durable vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement du Groupe²¹. Il a évolué en 2017 pour intégrer les nouvelles orientations de la stratégie climat et la cohérence des projets avec l'Accord de Paris : la grille d'analyse, mise à jour à nouveau en 2022²², détaille les critères de notation de projets "bas carbone" et/ou "résilients", selon une approche qualitative.

La notation a une amplitude de - 2 à + 3 : les projets recevant une note négative sont ceux qui se révèlent "incohérents avec les objectifs de politique climat du pays ou les enjeux identifiés dans le cadre d'analyse de sa trajectoire bas carbone", "incohérents avec les objectifs adaptation des politiques publiques et représentant un risque d'accroître la vulnérabilité de la zone", "exposés à des risques climatiques négatifs sans prendre de mesure d'adaptation pour y faire face", ou "impliquant un effet structurant de verrouillage à long terme".

La sélectivité supposée par l'engagement "100 % Accord de Paris" est tout d'abord réalisée par les équipes opérationnelles, lors de l'identification des projets. Les projets sont ensuite soumis à l'avis développement durable qui analyse ainsi l'alignement à l'Accord de Paris de chaque opération, à la fois sous l'angle de la transition bas carbone et sous l'angle résilience, comme indiqué ci-dessus.

Entre 2020 et 2022, en moyenne 90,5% des projets ont obtenu une notation positive (+1, +2 ou +3) sur l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique (86,7 % des projets en 2020, 89,8 % des projets en 2021 et 94,8 % des projets en 2022). Dans la même dynamique, le nombre de projets à impact positif sur la trajectoire bas-carbone augmente régulièrement depuis 2018, de 39 % en 2019 à 55 % en 2022. 13 projets ont des impacts estimés structurants sur la trajectoire bas-carbone en 2022 (notation +3). Ces projets entendent contribuer à une trajectoire bas-carbone en combinant : une mesure technique qui permet une efficacité carbone à long terme, la mobilisation d'acteurs financiers et privés pour accroître le financement de la trajectoire bas-carbone dans le pays et un soutien aux politiques publiques. Parmi ces projets, figure par exemple l'appui à l'Afrique du Sud dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP). La sous-dimension "résilience au changement climatique" est celle du pilier planète sur laquelle la progression est la plus forte. Entre 2018 et 2022, la part des projets présentant des impacts significatifs et structurants sur cette dimension a plus que doublé, passant de 16 % (28 projets) à 40 % (86 projets).

Entre 2020 et 2022, 5 projets (sur un total de 600 projets) ont obtenu une notation négative ou une double-notation positive-négative sur au moins une des deux dimensions climatiques (dont 2 en 2020, 2 en 2021 et 1 en 2022). Le restant des projets ont été jugés compatibles (notation neutre "0").

En 2022, le Groupe a achevé un chantier de convergence des dispositifs d'analyse développement durable. Proparco et Expertise France disposent désormais

de grilles d'analyse d'impacts cohérentes avec le

19 • <https://www.afd.fr/fr/actualites/strategie-accord-de-paris-etude-independante-E3G>

20 • Voir : <https://www.e3g.org/bdb-matrix/> et <https://www.e3g.org/mbd-matrix/>

21 • Les six dimensions de l'analyse développement durable sont : (i) préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles ; (ii) climat (dimension divisée en deux sous-dimensions, la transition vers une trajectoire bas-carbone et la résilience au changement climatique) ; (iii) lien social : réduction des inégalités et inclusion ; (iv) égalité femmes-hommes ; (v) économie durable et résiliente ; (vi) pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance. Pour plus d'informations : <https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable>

22 • <https://www.afd.fr/fr/actualites/groupe-afd-aligne-projets-avec-objectifs-nations-unies>

dispositif Analyse et avis développement durable de l'AFD et adaptées aux spécificités de leurs métiers. Ce cadre d'analyse constitue un socle commun pour dialoguer avec les partenaires et clients sur les enjeux de développement durable. Il permettra de mutualiser formations, outils et pratiques pour faire progresser les pratiques du Groupe.

Proparco a développé et mis en œuvre des méthodologies d'analyses du risque de désalignement avec l'Accord de Paris par type de projets (financements "directs" et intermédiés – via les institutions financières et les fonds d'investissement) :

- Depuis 2018 pour les projets "directs", ce risque peut être dû à un niveau intrinsèque élevé d'émissions de gaz à effet de serre (évalué par un bilan carbone), un désalignement du projet avec la trajectoire de décarbonation du pays, un effet de verrouillage dans une trajectoire carbonée ou encore un effet d'éviction de l'investissement sur des alternatives moins carbonées.
- Depuis 2021 pour les projets en faveur des institutions financières, Proparco a commencé à analyser l'exposition des portefeuilles de prêts aux principaux secteurs émissifs (charbon, pétrole, gaz) et à accompagner les institutions financières dans l'intégration des enjeux climatiques à leurs stratégies et opérations.

Analyses climatiques pays : Pour chaque pays d'intervention, des "fiches pays climat" ont été élaborées pour éclairer les analyses de développement durable des projets, soutenir le dialogue de politique publique avec les autorités nationales et nourrir la rédaction de l'ensemble des stratégies géographiques. Ces fiches, ainsi que les stratégies sectorielles, contribuent à l'identification des projets en amont.

L'AFD a déployé 3 outils principaux pour accompagner les trajectoires de long terme des pays : la Facilité 2050 pour appuyer la transition vers des trajectoires bas-carbone et résilientes, la Facilité Adapt'Action pour catalyser des investissements résilients dans les pays les plus vulnérables et l'outil de modélisation GEMMES pour identifier les impacts macro-économiques du changement climatique et de la transition bas-carbone²³ ♦

La Facilité 2050 : Accompagner les trajectoires bas-carbone et résilientes de nos pays partenaires

La Facilité 2050 accompagne depuis 2018 les pays partenaires de l'AFD dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de long terme de développement bas carbone et résilient (SLT).

Elle finance des études et des actions de renforcement de capacités institutionnelles et techniques dans une trentaine de pays, en Afrique, en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Par un programme de coopération technique mis en œuvre par le Global Green Growth Institute (GGGI), la Facilité a notamment soutenu la formulation des SLT au Burkina Faso, en Éthiopie et au Vanuatu, présentées à la COP27.

Elle a également accompagné la mise en œuvre du Plan national de décarbonation 2050 au Costa Rica, au bénéfice du ministère de l'environnement et de l'énergie (MINAE) et en collaboration avec l'ONG Costa Rica Por Siempre.

23 • cf Section 3c pour davantage d'explication sur Gemmes.

C ■ LA FEUILLE DE ROUTE

RISQUES FINANCIERS CLIMATIQUES

Une feuille de route risques climatiques a été approuvée par le COMEX en 2019. Elle est structurée autour de 4 grands axes :

① **Prise en compte des risques financiers climatiques** par le groupe AFD en tant qu'établissement de crédit : développement et utilisation d'outils d'analyse de risques physiques et de transition pour tous les nouveaux octrois, suivi des risques à l'échelle du portefeuille, accompagnement et formation des équipes internes, veille en matière de méthodologies.

② **Mobilisation des risques financiers climatiques** pour le dialogue de politique publique avec les clients et partenaires du Groupe (États, collectivités locales, institutions financières, entreprises) : réalisation d'études détaillées de diagnostics de risques à l'échelle pays en mobilisant des outils macroéconomiques et/ou microéconomiques (voir section 3.c. Accompagnement des partenaires et clients), dialogues stratégiques avec les gouvernements, ministères sectoriels (énergie, environnement, agriculture, transports..), entreprises, institutions financières, collectivités locales exposés en vue d'une meilleure compréhension du niveau des risques et de l'élaboration de stratégies de réduction et gestion des risques.

③ **Contribution à l'adoption d'outils d'analyse** des risques financiers climatiques au sein des systèmes financiers dans les pays d'intervention du Groupe et par les institutions financières partenaires du groupe AFD : dialogues avec les institutions financières clientes sur la prise en compte des risques financiers climatiques, accompagnements et assistances techniques mises à dispositions des institutions financières, coopération institutionnelle et dialogues de politiques publiques financières avec les banques centrales et régulateurs.

④ **Contribution aux débats internationaux** et à l'élaboration des normes autour des risques financiers climatiques : participation aux dialogues de place internationaux et nationaux au travers de l'initiative *Mainstreaming Climate action in Financial Institutions*²⁴ et d'autres groupes de travail et coalitions (IDFC, ALIDE, GIFS, etc), publication de rapports, papiers de recherche et notes de capitalisation²⁵, création de MOOCs²⁶.

Cette feuille de route transversale mobilise les équipes risques, opérations, stratégie et recherche au sein de l'AFD et de PROPARGO et fait l'objet d'un suivi annuel par un comité de pilotage et par le Comex du Groupe.

24 • <https://www.mainstreamingclimate.org/>

25 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/prise-en-compte-des-risques-climatiques-physiques-par-les-banques-de-developpement>

26 • <https://www.afd.fr/fr/campus-afd/mini-mooc-risques-financiers-climatiques>



© alexeybykov / 123rf.com

D ■ L'APPROPRIATION DES OBJECTIFS CLIMAT

Un effort soutenu de formation

Pour que la stratégie climat soit bien connue et bénéficie d'un niveau élevé d'appropriation par tous les agents du groupe AFD, et qu'elle soit mise en œuvre par toutes les directions exécutives, la division CLN réalise de manière récurrente ou à la demande des équipes techniques et géographiques plusieurs types de formations sur le changement climatique et la finance climat et, depuis l'intégration de la nature dans ses missions en 2022, sur la biodiversité.

La division assure notamment :

- Annuellement, une formation complète de 3 jours et demi sur les enjeux du changement climatique, la finance climat, l'atténuation, l'adaptation, la biodiversité ;
- Deux fois par an, le module climat et biodiversité du parcours d'intégration des nouveaux arrivants ("tapis roulant" ou "onboarding") ;
- Une à deux fois par an, une formation spécifique à l'outil bilan carbone de l'AFD et environ tous les 2 ans, une formation à l'outil bilan carbone de la FAO sur le secteur de l'agriculture, de la forêt et des autres utilisations des terres (AFOLU) ;
- Une fois par an, 2 jours et demi de formation sur le changement climatique et la finance climat au Campus AFD, dans le cadre du master Maîtrise d'Ouvrage pour le Développement (MODEV) destiné à des cadres et fonctionnaires étrangers ;
- En tant que de besoin, des formations spécifiques auprès des directions régionales destinées aux agences, lors de missions pays auprès des agences, et d'autres destinées à PROPARCO.

En termes de partage de connaissances, pour assurer la diffusion de l'information et participer au "mainstreaming" dans tous les secteurs et géographies :

- Organisation à l'occasion des réunions des directeurs d'agence bi-annuelles (Hivernales et Estivales) d'événements d'information sur des points spécifiques liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'évolution des méthodologies ou du cadre international, etc.
- De nombreux événements d'information sont par ailleurs organisés sur les sujets climat, à destination des collègues de l'AFD ou ouverts à l'extérieur, par exemple : "La réduction des risques de catastrophes et les prêts

de contingence" en octobre 2023, table ronde en mars 2023 sur "la protection sociale à l'âge de l'adaptation aux bouleversements climatiques et environnementaux".

En ce qui concerne la formation en ligne, le Groupe s'est engagé dans la production de **capsules numériques d'autoformation**, destinées à un public externe comme interne sur les sujets suivants :

– Autour de la finance climat, atténuation, bilan carbone, adaptation, climat et biodiversité, en 4 langues (français, anglais, espagnol et chinois), publiées en :

<https://mooc-campus.afd.fr/course/> et sur les stratégies de long terme : <https://mooc-campus.afd.fr/enrol/synopsis/index.php?id=5>

– Un programme de formation en ligne sur les risques financiers climatiques, avec une première partie [Risques Financiers Climatiques \(afd.fr\)](#), lancée en 2021, visant à donner les clés pour comprendre les risques financiers climatiques (physiques et de transition), leurs impacts potentiels sur la stabilité financière et sur la supervision du secteur financier ; une deuxième partie où des experts de l'AFD apportent les clés pour analyser les mécanismes spécifiques par lesquels les risques financiers climatiques peuvent affecter différents types d'acteurs économiques : les pays, les collectivités locales, les institutions financières ou encore les entreprises.

Enfin, l'appropriation du sujet des risques climatiques par l'ensemble des collaborateurs de l'AFD est un enjeu majeur pour le Groupe et un effort important est engagé en plus des formations climat décrites ci-dessus pour former l'ensemble de ses agents :

– Formation à la culture du risque : dans le cadre de la diffusion de la culture risque du groupe, les formations intègrent un module sur les risques financiers climatiques.

– Formation méthodologique en agence, au cours des missions : à l'occasion de chaque déplacement des agents du département des Risques, la formation proposée aux agents locaux intègre un module dédié aux risques climatiques.

– En 2022, 238 agents (638 heures au total) ont été formés au cours des formations susmentionnées.

– La formation interne sur le risque pays intègre également depuis 2021 une session dédiée à l'appréciation des risques physiques, complétée depuis 2022 par l'appréciation des risques de transition et de ses conséquences macroéconomiques.



Par ailleurs, de nombreuses autres formations internes, suivies chaque année par des centaines d'agents, intègrent les enjeux climatiques sous un angle plus sectoriel (formations "transition énergétique", "systèmes financiers", "transport", "eau et assainissement", "villes durables", etc.)

En 2023, le département des Risques va poursuivre ses efforts de formation aux risques financiers climatiques en organisant un cycle de formation de l'ensemble des agences et directions régionales prévue pour le second semestre. Ce cycle a pour objectif de former l'ensemble des agents du réseau travaillant sur les projets aux outils d'analyse à la maille contrepartie des risques financiers climatiques (risque physique et risque de transition) ♦

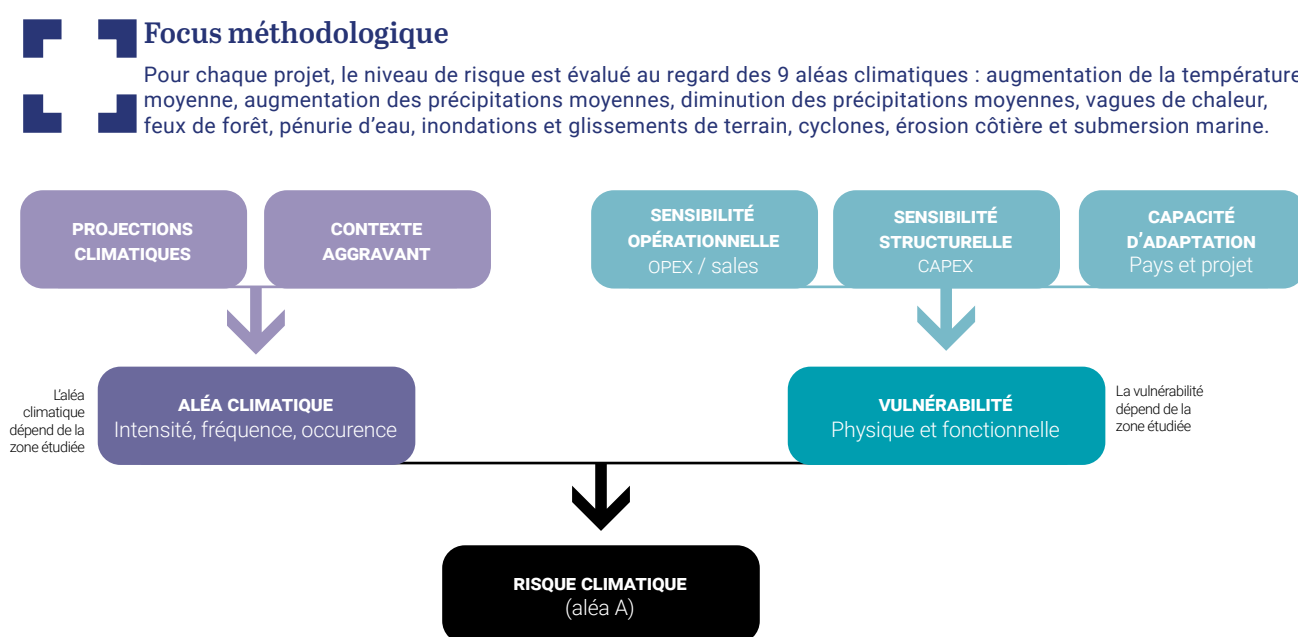
3. Gestion des risques

A ■ INTÉGRATION DES RISQUES PHYSIQUES

Au niveau des projets financés, une démarche d'analyse du risque climatique est en place depuis 2015 avec pour objectif de caractériser le niveau du risque, fonctionnel et/ou structurel, auquel chaque projet pourrait faire face au regard des effets attendus du changement climatique. La démarche a pour objectif d'identifier, le plus en amont possible, les projets significativement à risques, de manière à envisager,

le cas échéant, une prise en compte du risque dans l'instruction. L'outil interne, "*Climate Screening*", est facile d'utilisation pour les non-experts et permet de mieux anticiper les enjeux climat/adaptation du projet.

La méthodologie d'analyse de la vulnérabilité climatique des projets AFD appliquée par l'outil se résume par le schéma suivant :



En 2020 une mise à jour de l'outil a été faite et une diffusion large au sein du groupe AFD a été réalisée, avec l'objectif d'augmenter le nombre des utilisateurs. L'outil, dont la version originale est en français, est en cours de traduction en espagnol et en anglais. Depuis 2022, le déploiement de l'outil *climate screening* est désormais de la responsabilité de l'équipe projet à l'AFD et plus particulièrement des équipes localisées au sein des agences pays en charge de l'identification. Les résultats issus de l'outil sont intégrés aux documents discutés lors du comité d'identification des opérations. Afin d'appuyer le déploiement de l'outil, la Division Climat et Nature organise des formations sur l'outil et a élaboré une "boîte à outils" qui devrait également être prochainement intégrée au manuel d'opérations. Cet outil est également utilisé par l'équipe ESG de Proparco.

Au niveau de la contrepartie, les méthodologies de cotation — qui permettent de mesurer le risque financier présenté par la contrepartie et de lui attribuer une note de crédit — intègrent des éléments d'analyse prenant en considération l'exposition historique de la contrepartie aux risques financiers climatiques. Cette évaluation intervient lors de l'analyse qualitative de la contrepartie (c'est-à-dire lors de l'analyse des éléments non financiers). Elle mesure ainsi l'impact des chocs directs (via leurs actifs) ou indirects (via les chaînes de valeur) que les risques physiques ont pu causer sur les contreparties, ainsi que leurs capacités à évaluer ces impacts et gérer les crises. Cette partie qualitative intègre également une analyse du marché sur lequel évolue la contrepartie, qui prend en compte les événements climatiques significatifs — tels que sécheresses, inondations ou stress hydriques — qui ont eu un impact sur l'environnement macroéconomique de l'emprunteur.

Néanmoins, la difficulté de croiser les modèles d'analyse climatique et d'analyse financière (essentiellement liée aux horizons de temps) et la nécessité de mettre en avant l'importance des risques climatiques comme un sujet d'analyse à part entière ont conduit l'AFD à se doter d'un outil spécifique capable de mesurer l'exposition de chacune de ses contreparties aux risques financiers climatiques pour le présent et l'avenir.

Ce modèle mesure aujourd'hui l'exposition de la contrepartie à 5 risques physiques climatiques : cyclone, montée du niveau de la mer, précipitations extrêmes, stress hydrique et stress thermique.

Le modèle utilise une matrice de croisement pays / secteur d'activité qui permet de donner un score initial de risque pour chacun des 5 aléas climatiques et ainsi de mettre en évidence certains points d'attention à traiter pendant les diligences du projet. Ces diligences sont menées par l'intermédiaire d'un dialogue avec les contreparties, conduit au moyen d'un questionnaire de type qualitatif et spécifique à la typologie de la contrepartie, permettant de comprendre les mesures mises en place par cette dernière afin d'atténuer les risques physiques ressortant comme "forts" ou "très forts". À l'issue de cet échange, un score final est attribué à chaque aléa climatique.

Matrice de croisement pays / secteur pour les risques physiques

Pays Secteur	Mayotte Production & distribution d'eau		Note initiale CID	Point d'attention à mentionner en CID	Atténuation du risque identifiée lors de l'instruction ?	Note finale
Cyclones	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	● ●	●	!	oui	●
Montée du niveau de la mer	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	● ●	●	!	non	●
Précipitations extrêmes	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	● ●	●	!	non	●
Stress hydrique	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	● ●	●	!	oui	●
Stress thermique	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	● ●	●	!		●

● risque faible ● risque moyen ● risque fort ● risque très fort ! point donnant lieu à une diligence renforcée

L'outil, en place depuis 2020 et systématiquement mobilisé au cours de l'instruction des nouveaux projets financés par l'AFD, est intégré dans le système d'information du Groupe.

Il permet de disposer (i) d'une vision micro, par contrepartie, sur le niveau de risques financiers liés aux risques climatiques physiques encouru par une contrepartie donnée, et (ii) d'une vision macro, sur l'ensemble du portefeuille non-souverain, sur le niveau d'exposition des clients de l'AFD aux risques financiers climatiques. Aujourd'hui, ce sont 92 % des emprunteurs de l'AFD, pour la presque totalité de l'encours, qui sont couverts par cet outil.

Pour les emprunteurs souverains, un cadre méthodologique pour évaluer les conséquences macroéconomiques et financières du risque physique climatique a également été défini. L'appréciation du niveau de risque physique climatique par secteur économique dans un pays donné (matrice de

croisement pays/secteur) est mise en regard de la structure économique du pays et de celles des finances publiques pour déterminer les risques pesant sur la capacité de l'État à rembourser sa dette. Des indicateurs tels que le poids des secteurs économiques vulnérables aux effets du changement climatique dans la valeur ajoutée totale, dans les exportations (et donc la capacité du pays à générer des devises) et dans les recettes publiques sont mobilisés. De même, les conséquences économiques des chocs majeurs liés au changement climatique (tels que les cyclones, les inondations ou les sécheresses) observés dans le passé sont analysées (impact à long terme sur la croissance du PIB réel et sur les dépenses publiques etc.). Enfin, les conséquences du réchauffement climatique sont susceptibles de générer une hausse des tensions sociales (migrations, intensification de la concurrence pour l'accès aux ressources etc.), qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les finances publiques (hausse des transferts entre l'État et les collectivités locales, etc.) ♦

B ■ INTÉGRATION DES RISQUES DE TRANSITION

Au niveau des projets financés : Legroupe AFD publie annuellement le volume agrégé des émissions évitées par les projets d'atténuation et les émissions absolues engendrées par la plupart²⁷ des projets qu'il finance²⁸. Le calcul des émissions générées ou des émissions réduites ou évitées par le projet est effectué *ex ante* à l'aide d'un outil de Bilan Carbone, l'outil Exact de la FAO pour les projets AFOLU ou sur la base de calculs ad-hoc. Le groupe AFD a également mis en place une sélectivité des opérations permettant de limiter l'impact émissif du portefeuille de projets, en prenant en compte le niveau de développement des pays. Cette grille de sélectivité peut conduire à écarter certains projets des financements AFD. Cette grille distingue 3 catégories: projet d'atténuation ou "neutre", projet émissif ou projet fortement émissif, c'est-à-dire générant plus d'un million de tonnes de CO₂ par an et qui sont écartés des financements de l'AFD (à l'exception des pays pauvres prioritaires et d'Afrique Subsaharienne, pour lesquels des exceptions sont possibles). De plus, une analyse de la cohérence de chacun des projets avec

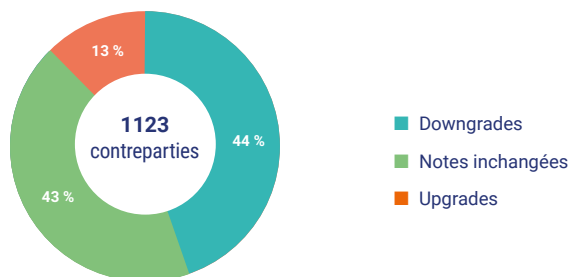
les trajectoires de décarbonation et résilience des pays est réalisée par le biais de l'Analyse Développement Durable décrite ci-dessus, permettant d'écarter des projets jugés non alignés ou portant des risques de transition importants. Par ailleurs, le Groupe dispose de politiques d'exclusion ambitieuses²⁹ en lien avec son objectif 100 % Accord de Paris, avec notamment une exclusion renforcée des projets associés aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), ainsi que des objectifs élevés en matière de financement climat (atténuation et adaptation). Ces politiques limitent grandement le risque de transition porté par le bilan du Groupe.

Au niveau des emprunteurs, les méthodologies de cotation actuelles intègrent des éléments d'appréhension de l'exposition au risque de transition dans l'analyse du positionnement de la contrepartie sur son marché. Cette analyse restait cependant insuffisante devant l'ampleur des risques de transition.

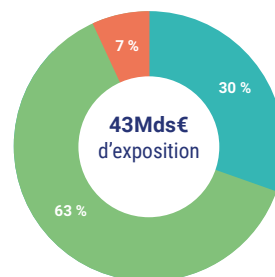
Résultats de l'application du stress test ACPR 2020

Évolution des notes de crédit 2019-2050 (transition ordonnée)

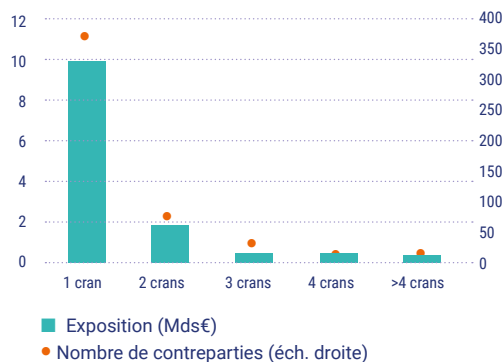
EN NOMBRE DE CONTREPARTIES
(base 31/12/2019)



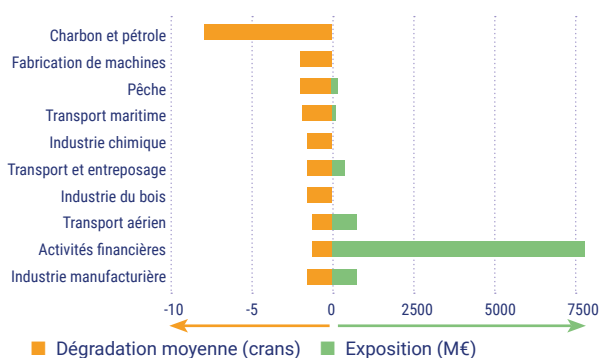
EN VOLUME D'EXPOSITION
(base 31/12/2019)



DÉTAIL DES CONTREPARTIES DÉGRADÉES
(base 31/12/2019)



TOP 10 DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS
(base 31/12/2019)



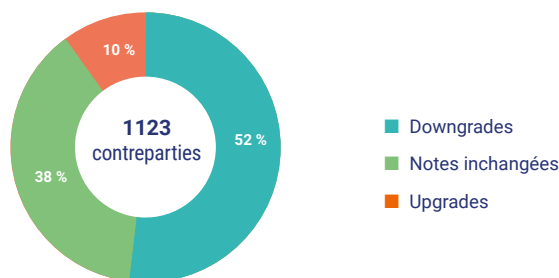
27 • Hors appuis budgétaires et opérations d'intermédiation financière

28 • Outil Bilan carbone | AFD - Agence Française de Développement

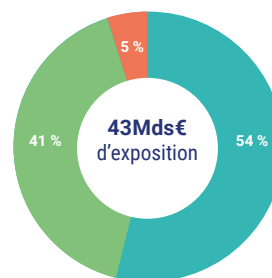
29 • Exclusions fossiles : Stratégie Transition énergétique 2019-2022 - Revue à mi-parcours | AFD - Agence Française de Développement et liste d'exclusion : <https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afd>

Évolution des notes de crédit 2019-2050 (scénario adverse)

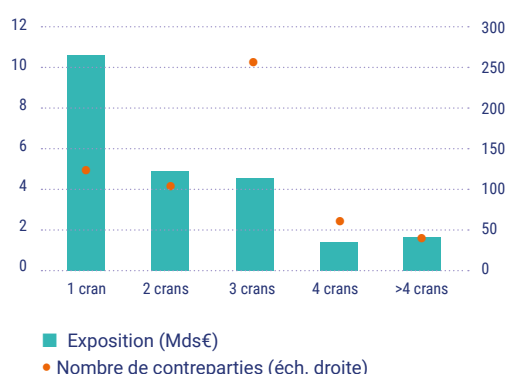
EN NOMBRE DE CONTREPARTIES
(base 31/12/2019)



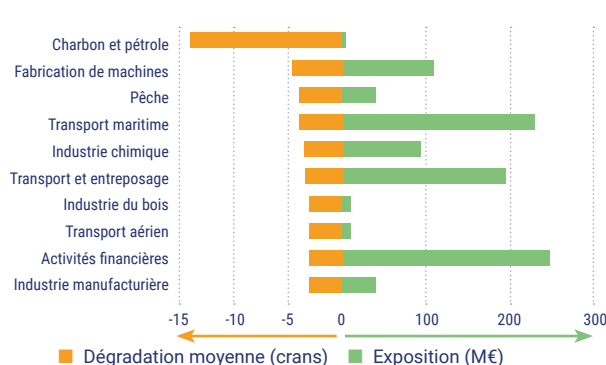
EN VOLUME D'EXPOSITION
(base 31/12/2019)



DÉTAIL DES CONTREPARTIES DÉGRADÉES
(base 31/12/2019)



TOP 10 DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS
(base 31/12/2019)



L'AFD a ainsi développé en 2021 un outil de notation du risque de transition pour l'ensemble de ses contreparties. Cet outil s'appuie, comme pour la matrice d'analyse des risques climatiques physiques, sur une matrice de croisement pays / secteur d'activité afin de donner un score initial d'exposition aux risques financiers liés à la transition vers une économie bas carbone. En revanche, à la différence de l'outil développé pour les risques physiques, cette matrice met davantage l'accent sur le secteur d'activité, en pondérant plus fortement cette composante que la composante géographique.

L'outil s'appuie, d'une part, pour la maille géographique, sur une analyse de la vulnérabilité du pays au risque de transition, réalisée par le département ECO risques pays, et, d'autre part, s'agissant des risques sectoriels, sur un score initial sectoriel issu d'une combinaison de données fournies par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)³⁰. L'analyse est ensuite approfondie avec un questionnaire afin de prendre en compte les mesures déployées par l'emprunteur pour atténuer ce risque, donnant alors un score final d'exposition aux risques de transition.

L'outil développé par le groupe AFD est aujourd'hui déployé sur les 21 pays pour lesquels le risque de transition est analysé par le département ECO risque pays³¹ et est en train d'être déployé sur l'ensemble des géographies couvertes par l'AFD. Intégré dans le système d'information de l'AFD, il permettra, à terme, de faire remonter des données, qui, à l'instar des données relatives au risque climatique physique, qui donneront à l'AFD une vision micro et macro des risques financiers de transition auxquels ses contreparties sont exposées.

Par ailleurs, en 2020, l'AFD a participé à un stress test piloté par l'ACPR pour évaluer l'exposition au risque de transition du secteur bancaire français. Les travaux réalisés ont permis de conclure à un impact limité sur les notes de crédit, y compris dans le scénario le plus adverse (considérant une transition "accélérée", avec une neutralité carbone en 2050). En effet, le modèle aboutit à une dégradation moyenne d'un cran pour le scénario le plus adverse, et de seulement 0,03 cran dans le scénario central. Ces résultats découlent naturellement de la politique 100 % Accord de Paris adoptée par l'AFD et des politiques d'exclusion rappelées plus haut ♦

30 • Correspondant aux trois scénarios vers une neutralité carbone en 2050 : transition ordonnée, retardée et accélérée.

31 • Ces 21 pays correspondent aux 21 premières expositions géographiques de l'AFD.

C ■ ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES ET CLIENTS

Accompagnement des partenaires intermédiaires financiers du Groupe

L'AFD déploie depuis 2019 une offre d'appui en assistance technique sur la thématique des risques financiers climatiques auprès des acteurs des systèmes financiers partenaires. Cette activité fait partie intégrante de la stratégie du groupe AFD visant à soutenir l'émergence de systèmes financiers résilients face aux risques climatiques et au service de la transition vers des modèles économiques plus durables. L'offre est articulée autour de deux axes : (i) inciter les institutions financières à adopter des démarches et outils d'intégration des risques financiers climatiques, et (ii) mobiliser les risques climatiques dans le dialogue de politiques publiques avec les régulateurs et superviseurs financiers.

Ainsi, l'AFD a désormais systématisé le dialogue avec ses institutions financières clientes au sujet des risques financiers climatiques – physiques et de transition – dans le cadre de l'instruction des opérations. Pour ce faire, un guide d'entretien spécifique a été développé par la direction des risques en lien avec les équipes opérationnelles. Le dialogue stratégique établi avec ces clients sert un double objectif : contribuer à l'évaluation et à la maîtrise des risques financiers climatiques de l'AFD en tant que prêteur mais aussi identifier des opportunités de collaboration complémentaire, ce dialogue pouvant amener l'AFD à proposer à ses institutions financières clientes un accompagnement dans l'intégration des risques financiers climatiques. Ainsi, depuis 2020, 18 projets financés par l'AFD auprès d'institutions financières ont été concernés, selon des modalités et objectifs divers : activités de sensibilisation, renforcement de capacité du personnel et des dirigeants, assistance technique pour la réalisation d'une première analyse de l'exposition d'une institution financière aux risques financiers climatiques.

Dans le cadre de son approche Pro Climat, qui vise à accompagner l'intégration des enjeux climatiques aux stratégies et opérations des institutions financières, et d'accompagnement technique dédié, Proparco soutient actuellement la formation et la prise en compte des risques climatiques de 6 institutions financières en Afrique et en Amérique Centrale.

L'équipe systèmes financiers a également développé une approche à l'attention des pouvoirs publics et notamment des régulateurs et superviseurs des systèmes financiers (banques centrales, autorités de régulation des marchés financiers, etc.) pour impulser l'adoption de politiques publiques contribuant au verdissement des systèmes financiers. Dans les géographies où la thématique est mûre et où la demande existe, l'AFD déploie une offre d'accompagnement à destination de ces acteurs qui peut recouvrir divers objectifs allant de la sensibilisation d'un régulateur aux risques financiers climatiques à l'appui à la mise en place de cadres réglementaires en passant par l'appui à l'évaluation des risques financiers climatiques du secteur financier. Forte de ces premières expériences, l'AFD poursuivra ses efforts dans les années à venir pour continuer à intégrer le plus systématiquement possible un appui à l'intégration des risques financiers climatiques dans ses programmes d'assistance technique aux institutions financières déployées en parallèle de ses lignes de crédit. Là où il existe une demande et les ressources nécessaires au sein des organes de régulation et de supervision, l'AFD mobilisera également ses outils de coopération technique et d'accompagnement du dialogue de politique publique pour soutenir les autorités dans la prise en compte des risques financiers climatiques au niveau du secteur financier dans son ensemble.

Accompagnement et partages d'expérience avec les banques publiques au travers d'IDFC et du FiCS

En plus du travail de dialogue et d'assistance technique sur le climat et les risques climatiques auprès de ses clients et partenaires, l'AFD partage son expérience à travers des réseaux d'acteurs tels que l'initiative *Mainstreaming Climate in Financial Institutions (MCI)* et plus particulièrement avec l'**International Development Finance Club (IDFC)**, créé en 2011. Ce club de 27 banques de développement nationales et régionales du monde entier, majoritairement actives sur les marchés émergents est le plus grand fournisseur de financement public du développement et du climat au monde, avec 4 000 milliards USD d'actifs combinés et des financements annuels supérieurs à 600 milliards USD, dont 150 milliards USD de finance climat. Les membres de l'IDFC ont la fonction unique de soutenir les politiques nationales



tout en transférant les priorités internationales dans leurs propres périmètres. Le club s'est engagé à mobiliser 1300 milliards de dollars (USD) d'investissements verts entre 2019 et 2025, dont une part croissante sur l'adaptation.

Le Club, présidé depuis 2017 par l'AFD, est vecteur d'influence de la communauté des banques publiques de développement, en particulier sur le climat. Il a joué un rôle moteur pour pousser l'engagement d'alignement avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD) au sein de la Coalition des 520 banques publiques de développement lors de la première édition du sommet Finance en Commun en novembre 2020.

L'engagement d'IDFC est soutenu depuis 2019 par **la Facilité Climat IDFC**, hébergée par l'AFD, qui a pour but de soutenir la coopération entre les membres du club sur le climat, et renforcer la prise en compte du climat dans leurs stratégies et leurs financements. Cela passe par le déploiement de formations, de sessions de mentorat, d'échanges entre pairs, la

publication d'études conjointes, mais aussi une présence dans les événements internationaux tels que les COP.

Pour démultiplier son impact, l'AFD continue d'animer l'initiative **Finance en Commun (FiCS)**, rassemblant plus de 520 Banques Publiques de Développement (BPD), représentant 12 % de l'investissement mondial public et privé. Cette initiative a porté la voix des BPD sur la scène internationale et réussi à faire reconnaître leur rôle unique et leur potentiel pour financer les ODD, en particulier le climat et la nature. Lors du Sommet Nouveau Pacte Financier de juin 2023, l'initiative FiCS a été confortée comme un élément clé de l'architecture financière internationale et fait désormais partie de l'Agenda de Paris pour les peuples et la planète³² ♦

32 • [Sommet pour un nouveau pacte financier mondial - 22 et 23 juin 2023 - Paris - Palais Brongniart](#)

Accompagnement des pays sur leurs trajectoires de long terme

L'AFD développe également des programmes de recherche, en lien étroit avec les gouvernements, banques centrales et autorités de régulation, visant à conduire des diagnostics approfondis sur les risques financiers climatiques et à élaborer des recommandations de politiques publiques et de stratégies de gestion des risques pour les acteurs non-souverains. À cet effet, l'AFD travaille sur trois **outils de modélisation complémentaires** pour accompagner les pays face aux risques climatiques (physiques et de transition) et analyser les dimensions macroéconomiques des transitions écologiques.

D'un côté, [l'outil ESTEEM](#)³³ s'intéresse à l'exposition des pays aux risques de transition en matière d'emplois, de salaires, de recettes fiscales et d'exportations.

L'identification de ces vulnérabilités permet d'anticiper les effets macroéconomiques découlant de la dépendance des économies concernées aux industries fortement émettrices de gaz à effet de serre. Le modèle participe ainsi à éclairer la prise de décision tout en tenant compte des spécificités économiques, sociales et environnementales des pays, de façon à ce que les États puissent atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et mener des stratégies à long terme dans le cadre de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030.

Adaptable à tous les secteurs, [GEMMES](#)³⁴, un autre instrument de modélisation quantitative développé par l'AFD, permet de **calibrer des stratégies d'adaptation en analysant les impacts socio-économiques du changement climatique**. Le modèle teste des scénarios de transition vers des horizons décarbonés en générant des trajectoires sur le temps long.

Anticiper les risques de transition macroéconomiques avec ESTEEM

[L'analyse ESTEEM montre que le Vietnam](#) est très exposé sur le plan socio-économique, notamment en raison du fait que les emplois bien rémunérés se trouvent dans des industries très émettrices. Néanmoins, l'économie du pays reste très dynamique et dispose d'une forte capacité à migrer vers les produits verts, pouvant contribuer au succès de la transition.

Si ESTEEM a été développé dans d'autres pays tels que l'Arménie, la Colombie, la Bolivie et l'Ouzbékistan, il a aussi été appliqué au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) afin [d'identifier les implications macroéconomiques de sa potentielle mise en œuvre pour les partenaires commerciaux de l'UE au Sud](#)³⁵. Le modèle a notamment montré que certains pays africains, comme le Mozambique, dépendent énormément des exportations de produits soumis à ce mécanisme puisque près d'un cinquième de ses exportations totales vers l'UE sont de l'aluminium. Le revenu salarial est donc très exposé à l'adoption du MACF (6 % de la masse salariale). Un autre risque socioéconomique s'explique par le faible taux de couverture de la population par des mécanismes de protection sociale.

ESTEEM comme GEMMES alimentent **le dialogue de politiques publiques sur les transitions écologiques**, au niveau national et au niveau international en partant du principe que les différents objectifs – écologiques, sociaux, économiques et financiers – doivent être pris en compte **simultanément et ne peuvent se substituer entre eux**. Ils reposent aussi sur des **indicateurs multidimensionnels**, aussi bien économiques que biophysiques (ressources terrestres, ressources en eau, émissions de gaz à effet de serre, etc.) afin d'accompagner les pays dans

la construction de trajectoires en [soutenabilité forte](#) et éclairer les décideurs sur la manière de réconcilier les ambitions des trajectoires économiques, sociales et environnementales.

Enfin, L'AFD développe également un **programme de recherche sur les risques et opportunités de transition** à partir d'une **approche microéconomique et financière**. Les études pays produites dans le cadre de ce programme ont vocation à éclairer la décision publique relative aux politiques de transition

33 • Le projet de recherche "ESTEEM" (*Exposure to Structural Transition in an Ecological-Economic Model*) permet d'anticiper les risques de transition auxquels sont exposés les économies du Sud, et vise, dans une version future, à aider à définir une trajectoire de transition adaptée à la situation de chacun.

34 • Le projet de recherche "GEMMES" (*General Monetary and Multisectoral Macrodynamics for the Ecological Shift*) a pour objectif de développer un outil de modélisation macroéconomique capable d'éclairer l'action publique sur les scénarios de transitions décarbonées.

35 • Guilherme Magacho, Etienne Espagne & Antoine Godin (2023): "Impacts of the CBAM on EU trade partners: consequences for developing countries", Climate Policy.

GEMMES :
**Éclairer la prise de décision
macroéconomique en tenant
compte des enjeux climatiques
et les déséquilibres systémiques**

En Tunisie, le partenariat entre l'AFD, les centres de recherche et les organismes de l'État a permis de tester différentes politiques d'adaptation, telles que la mécanisation de la production agricole, l'amélioration des pratiques et l'investissement dans les ressources hydriques afin d'atténuer ou de compenser la baisse des rendements. GEMMES, en quantifiant les impacts macroéconomiques à long terme du changement climatique sur l'agriculture tunisienne, a mis en évidence que les bénéfices de ces politiques pourraient dépasser leurs coûts.

Cela contribuerait à garantir la sécurité alimentaire du pays tout en limitant les effets socio-économiques néfastes du dérèglement climatique (hausse du chômage rural, urbanisation rapide, baisse des revenus par habitant et hausse des prix sur les denrées alimentaires).

Cet instrument est aujourd'hui déployé dans une dizaine de pays dont :

- Le Vietnam pour identifier les impacts socio-économiques du changement climatique en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles ;
- La Colombie pour évaluer les impacts macroéconomiques d'une transition mondiale, en particulier dans les secteurs de la finance et de la fiscalité et en collaboration avec le département du Plan et l'Université de Bogota.
- La Côte d'Ivoire, pour accompagner les décideurs politiques dans la définition d'une stratégie de transition énergétique à l'horizon 2050, en accord avec les objectifs du pays en matière de climat et de réduction de la pauvreté.

bas carbone dans un nombre important de secteurs (énergie, ressources fossiles, transport, industrie, agriculture). En analysant de façon désagrégée les scénarios de transition, les relations économiques, et les dynamiques d'acteurs, cette approche permet également aux entreprises, institutions financières et collectivités locales d'engager des réflexions stratégiques afin de réduire et de mieux gérer leur exposition aux risques de transition, et d'exploiter les opportunités offertes par cette transition. Ce programme de recherche et le dialogue multi-acteurs qui l'accompagne vise à une meilleure prise en compte des éventuels effets économiques des dynamiques de transition bas carbone afin de renforcer la stabilité financière et sociale de ces dynamiques. Ces études sont conduites à l'aide d'un partenariat technique avec le Climate Hub de Willis Towers Watson (ex CPI Energy Finance) et en s'appuyant systématiquement sur des partenariats institutionnels et techniques locaux et structurants, permettant de s'assurer de la pertinence des analyses et des recommandations.

Une première étude pilote en Afrique du Sud a été conduite³⁶ en lien étroit avec la Development Bank of South Africa (DBSA) et associant de nombreuses institutions publiques et privées du pays. L'étude décrypte les conséquences socio-économiques d'une transition mondiale bas-carbone sur le secteur du charbon et sur l'ensemble de l'économie sud-africaine qui en dépend. Outre l'impact sur les réflexions stratégiques de plusieurs entreprises dont la DBSA, l'étude a été versée au débat public sur la transition énergétique juste en Afrique du Sud. Une étude similaire a été conduite en Colombie³⁷, en lien étroit avec le Ministère du Plan et la Banque centrale. La Colombie est également exposée à un risque d'actifs échoués (physiques ou financiers) à travers des actifs charbon existant ou des investissements prévus dans le secteur fossile. L'analyse des risques a été complétée par une analyse des opportunités liées à la transition domestique ou externe, dont peut tirer profit la Colombie (hydrogène, minerais de la transition, énergies renouvelables...). D'autres études sont en cours en Indonésie et au Ghana ♦

36 • <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/understanding-the-impact-of-a-low-carbon-transition-on-south-africa/>

37 • [Understanding the impact of a low carbon transition on Colombia - WTW \(wtwco.com\)](https://www.wtw.com/understanding-the-impact-of-a-low-carbon-transition-on-colombia)



© tonchevsky / 123rf.com

4. Métriques risques et opportunités

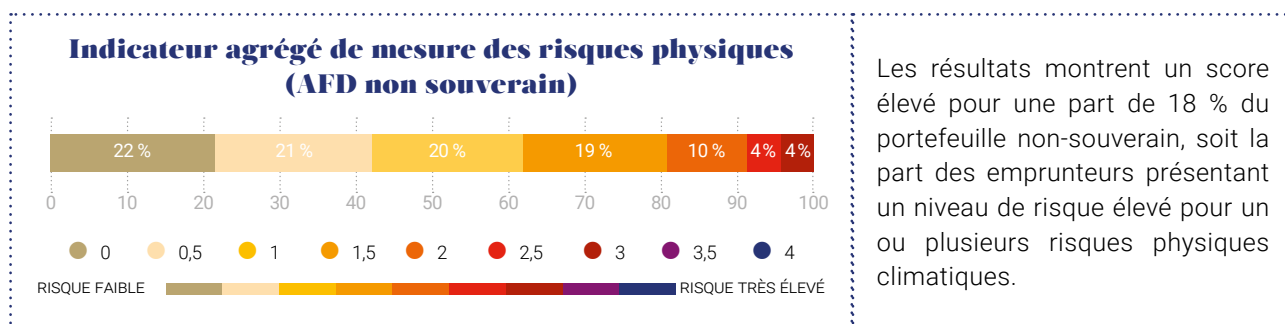
A ■ INDICATEURS RISQUE

Risques climatiques physiques

Les outils et processus mis en place par le groupe AFD depuis 2020 permettent de capter les données et de mesurer l'exposition du Groupe aux risques physiques climatiques. Les données présentées ci-dessous montrent une vision de l'exposition non-souveraine du portefeuille de l'AFD³⁸ au 31/03/2023.

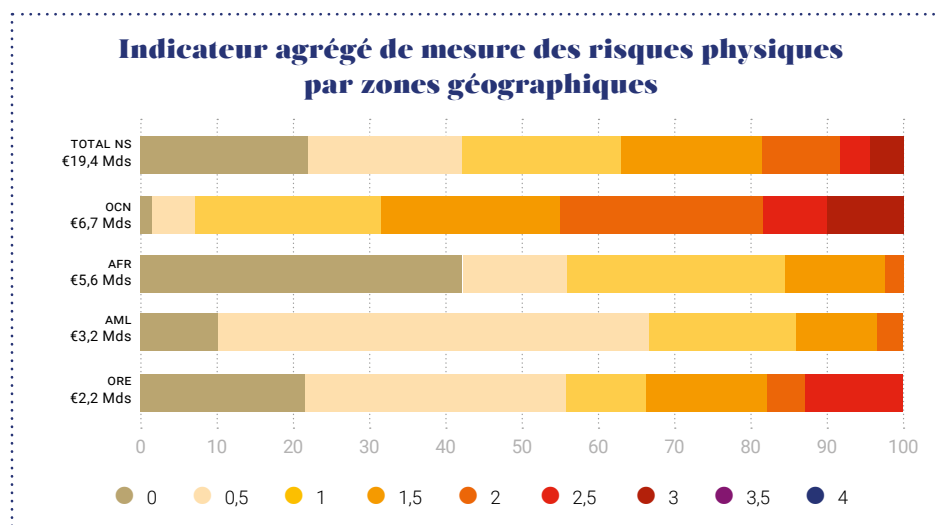
L'indicateur agrégé est un indice créé par le département des risques de l'AFD afin de donner un score global d'exposition aux risques physiques climatiques. Il permet de croiser le nombre d'aléas climatiques (cyclones, précipitations extrêmes, ...) auxquels est exposé l'emprunteur avec le niveau attribué à chacun de ces risques sur une échelle de 4 crans (allant de risque faible à très élevé).

Ainsi, un score élevé correspondra à un risque important pour un ou plusieurs aléas climatiques.



Une forte exposition aux risques physiques climatiques pour le portefeuille non-souverain en Outre-Mer

Le découpage par zone géographique montre que la zone géographique OCN présente l'exposition aux risques physiques climatiques la plus élevée. Cette zone regroupe les activités de l'AFD dans les Outre-mer françaises ainsi que celles dans les États insulaires étrangers. Un niveau de risque élevé (score de 3 et plus) est attribué à une part représentant 45 % du portefeuille non-souverain OCN. À l'inverse, la part du portefeuille OCN qui n'est exposée à aucun risque est presque nulle. Par leurs géographies, ces zones d'intervention outre-mer sont fortement impactées par la crise climatique, avec des risques élevés de montée de la mer, de stress thermique, de précipitations extrêmes et de cyclones.



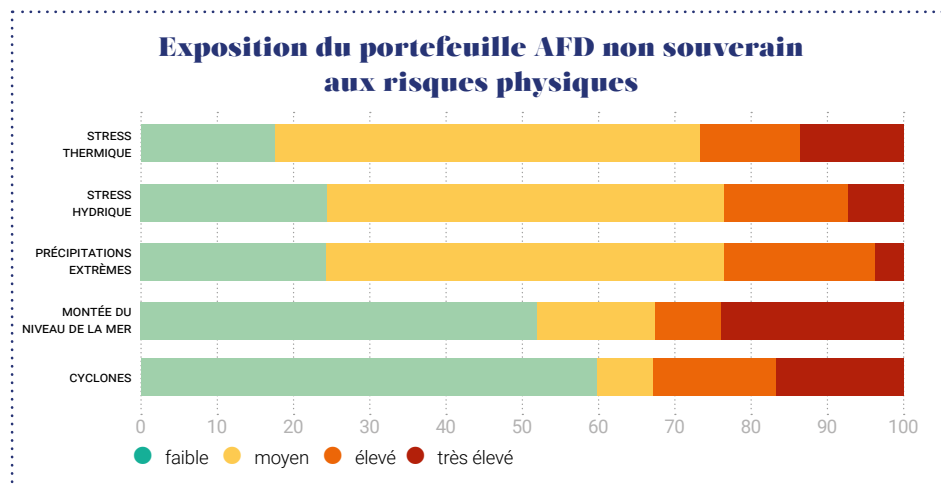
La zone ORE, qui regroupe les activités en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Asie, présente également une exposition forte pour une part significative de son portefeuille non-souverain. Le risque est élevé pour 18 % du portefeuille de prêts.

A l'inverse, l'activité du Groupe en Afrique semble moins exposée, alors que 40 % du portefeuille Afrique n'est exposé à aucun risque physique climatique. Cependant, la connaissance par les contreparties de leur exposition à des risques physiques climatiques est jugée moindre sur cette zone que sur les autres zones d'intervention du Groupe.

Les aléas climatiques “Montée du niveau de la mer” et “Cyclones” affectent le plus le portefeuille non-souverain de l'AFD

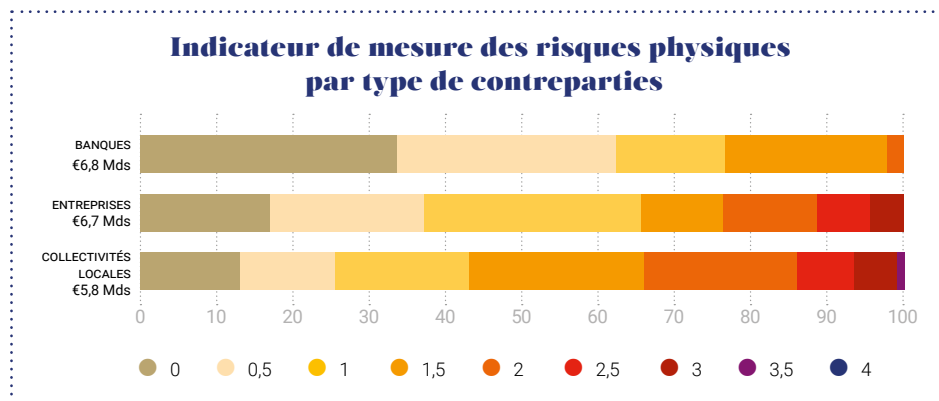
Le découpage par aléa climatique permet d'avoir une vision de l'exposition du portefeuille non-souverain de l'AFD par type de risque climatique. Ces données permettent de mettre en exergue que l'AFD est exposée sur chacun des aléas climatiques analysés, de manière élevée et très élevée sur, *a minima*, 20 % de son portefeuille non-souverain.

L'aléa montée du niveau de la mer est celui qui impacte le plus le portefeuille non-souverain de l'AFD, avec un niveau de risque élevé pour 10 % du portefeuille et très élevé pour 23 % du portefeuille. Vient ensuite l'aléa climatique cyclone avec un niveau de risque élevé pour 17 % et très élevé pour 16 % de l'encours. Ces pourcentages élevés s'expliquent par la mission de l'AFD dans les États insulaires étrangers et dans les territoires d'Outre-mer français qui entraînent une exposition importante à ces aléas.



Les collectivités locales sont celles qui sont les plus fortement exposées aux aléas climatiques

L'analyse des risques physiques climatiques du portefeuille de l'AFD par type de contrepartie montre que ce sont les collectivités locales qui présentent le risque le plus élevé avec un score élevé et très élevé pour près de 14 % du portefeuille. Ces résultats sont cohérents avec les résultats géographiques susmentionnés, une proportion importante de ces collectivités locales étant situées dans les Outre-mer françaises, qui sont, pour la plupart, des îles fortement exposées à la crise climatique.

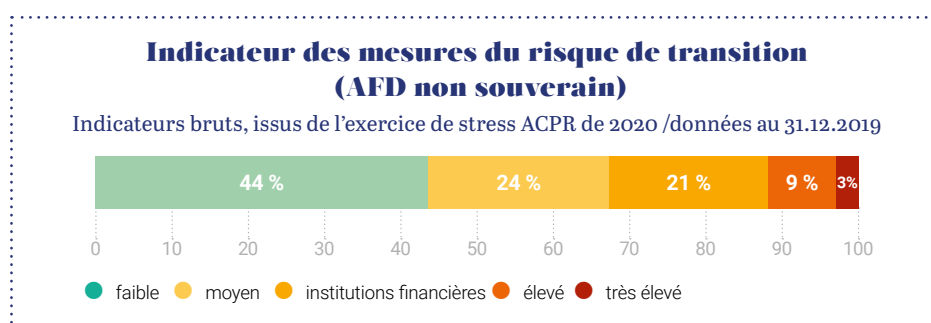


Risques de transition et exposition du Groupe au secteur fossile

Si l'outil d'analyse des risques de transition est, à date, fonctionnel, il est en phase de déploiement sur l'ensemble du portefeuille non-souverain à partir du 2^{ème} semestre 2023, après une phase pilote en 2022. Une année entière de revue du portefeuille sera nécessaire avant de pouvoir présenter des informations détaillées.

L'AFD a cependant participé, de façon volontaire, au stress test mené par l'ACPR en 2020 pour évaluer l'exposition de son portefeuille au risque de transition. Ce test montrait que le risque pouvait être élevé ou plus pour 9 % du portefeuille, et très élevé pour 3 % du portefeuille. Un résultat satisfaisant, procédant de la stratégie d'intervention de l'AFD et de sa politique "100 % Accord de Paris".

En revanche, ce stress test excluait le portefeuille d'institutions financières (qui en 2019 représentait 21 % de l'encours), faute de disposer de données satisfaisantes. Ce biais dans l'analyse pourra être résolu par la revue entière du portefeuille non-souverain au moyen du nouvel outil en cours de déploiement.



Le groupe AFD reporte par ailleurs annuellement à l'ACPR son exposition au secteur fossile. À fin 2022, ce montant représentait 771 millions d'euros³⁹, soit 1,2 % seulement du bilan total du Groupe. En dépit des politiques d'exclusion du Groupe, couvrant toute la chaîne de valeur du charbon, pétrole et gaz (y compris l'électricité), le Groupe détient en effet à son actif – et continuera à détenir – des expositions sur des opérateurs électriques carbonés en raison de son importante activité de soutien aux énergies renouvelables et de renforcement de réseaux électriques. Ces financements sont affectés à des projets alignés avec l'Accord de Paris et contribuent souvent activement aux objectifs d'atténuation du Groupe et des opérateurs. Il s'agit donc essentiellement d'une exposition indirecte du fait l'exposition des opérateurs eux-mêmes ♦

39 • Somme des encours sur les opérateurs électriques, pondérés par la part fossile (charbon, pétrole et gaz) du mix électrique des opérateurs en MWh.

B ■ FINANCE CLIMAT ET TONNES CO₂ ÉVITÉES

Finance climat : Depuis 2012, l'AFD s'est engagée à dédier 50 % de ses financements à des projets présentant des co-bénéfices climat, objectif toujours atteint. Depuis 2018, cet engagement s'applique également à Proparco et depuis 2020 aux activités de l'AFD dans l'Outre-mer. Malgré la crise de la Covid-19, le groupe AFD a poursuivi l'augmentation de ses engagements en faveur du climat et a atteint 5,3 milliards d'euros de finance climat en 2020, puis 6 milliards d'euros en 2021.

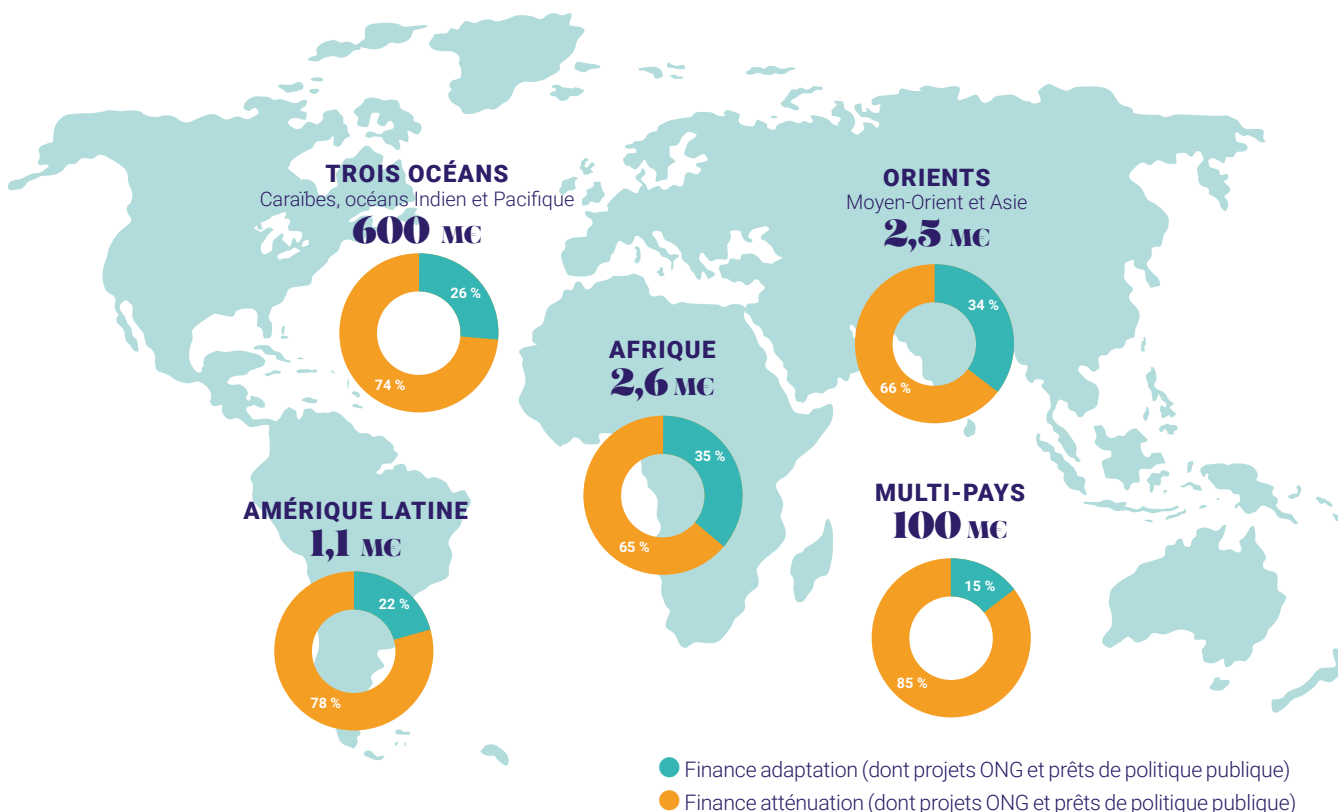
En 2022, le groupe AFD a une nouvelle fois dépassé ses objectifs, avec un volume record de 6,9 milliards d'euros de financements climat engagés dans les pays en développement et dans les Outre-mer français, dont 2,2 milliards d'euros dédiés à l'adaptation. Le montant des engagements climat du Groupe a augmenté de 15 % en 2022 par rapport à 2021.

Les projets d'atténuation du groupe AFD représentent 4,7 milliards d'euros de la finance climat engagée en

2022 et vont permettre d'économiser 10,5 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année, sur toute la durée de vie des projets. Ces projets ont pour objectif principal de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. Ils peuvent également favoriser le stockage du carbone (dans les sols ou les arbres par exemple). Pour cela, ils visent très souvent le déploiement des énergies renouvelables, le développement sobre en carbone des villes (en appuyant les politiques de transports en commun par exemple), l'efficacité énergétique, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation ou encore le soutien de l'agriculture durable dans un contexte de réchauffement climatique.

Les projets d'adaptation du groupe AFD représentent quant à eux 2,2 milliards d'euros de la finance climat engagée en 2022, soit environ 1/3 de ses financements climat. L'adaptation au changement climatique désigne l'ensemble des politiques et des mesures visant à réduire l'exposition et la vulnérabilité des sociétés aux aléas du dérèglement climatique.

Répartition par région



(températures extrêmes, sécheresses, précipitations, érosion côtière...). Cela inclut la gestion des risques au sein de toute la filière du projet qui s'insère en amont (ses fournisseurs par exemple) ou en aval (ses débouchés, ses routes d'accès). Via le financement de programmes tels qu'Adapt'Action⁴⁰ et des investissements spécifiques, le groupe AFD accompagne les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies d'adaptation.

En 2022, **les prêts de politique publique** en faveur du climat ont atteint 1,8 milliards d'euros. Les prêts de politique publique sont destinés à soutenir une politique sectorielle ou multisectorielle et réunissent trois composantes : un appui budgétaire, un dialogue adossé à une matrice d'indicateurs et une coopération technique. En complément de ces prêts, le groupe AFD propose des études, de l'assistance technique et des activités de renforcement de capacités. Ces prêts constituent un axe essentiel d'appui à l'émergence de trajectoires de développement bas carbone et résilient.

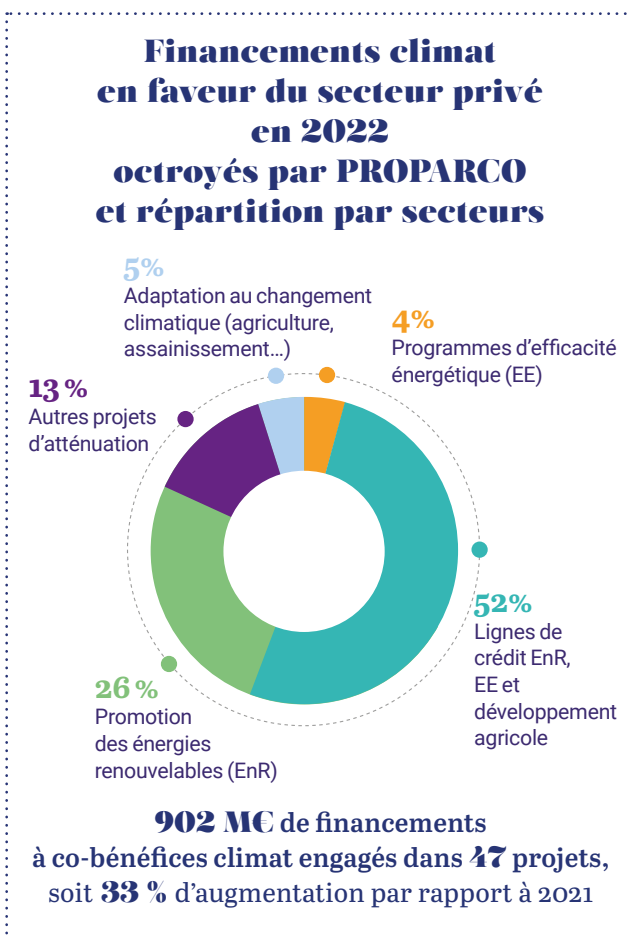
Parmi les financements à co-bénéfices climat, le groupe AFD trace désormais les financements qui s'appuient sur **des solutions fondées sur la nature**. En 2022, **29 % de la finance climat, soit 2 milliards d'euros, a ainsi été engagée sur des projets également favorables à la biodiversité**. Ces projets sont principalement des projets de gestion durable des ressources naturelles et des approches par filières (eau, agriculture...) promouvant les solutions fondées sur la nature. Cette part continuera à augmenter, conformément au nouvel engagement pris par l'AFD de dédier 30 % de ses financements climat à projets également favorables à la biodiversité d'ici à 2025⁴¹.

En 2022, sur le plan géographique, l'activité dédiée au climat s'est concentrée en Afrique (2,6 milliards d'euros) et en Orient (2,5 milliards d'euros), en Amérique latine (1,1 milliards d'euros), dans la région Trois Océans⁴² (600 millions d'euros) et sur des projets multi-pays (100 millions d'euros).

Financer le secteur privé pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique

En 2022, Proparco a octroyé 902 millions d'euros à co-bénéfices climat, correspondant à plus de 40 % de ses autorisations annuelles, et a amplifié ses financements en faveur de projets privés avec une composante d'adaptation au changement climatique à travers l'octroi de 5 projets, représentant 46 millions d'euros de co-bénéfices climat adaptation.

Proparco a par exemple accordé un financement à la *Foreign Trade Bank of Cambodia* pour soutenir l'accès au financement des opérateurs privés du secteur de l'eau et de l'électricité implantés dans les zones rurales et péri-urbaines. En facilitant l'accès à une eau de meilleure qualité, le projet contribuera à réduire le développement des maladies transmises par l'eau dont la prévalence devrait augmenter dans les années à venir en raison du changement climatique ♦



40 • <https://www.afd.fr/fr/adaptaction>

41 • La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2, est comptabilisée comme finance "climat-biodiversité". Cette part est rapportée à la finance climat totale de l'AFD pour calculer le pourcentage de finance climat favorable à la biodiversité.

42 • Pays de l'océan Pacifique, Atlantique et Indien.

C ■ ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS CLIMAT ET DURABLES

Le Groupe poursuit également son action dans le domaine des obligations durables (*Sustainable Bonds*). En 2014, le Groupe avait été le premier émetteur d'une obligation verte dans le secteur public français, axée sur le climat (1 milliard d'euros à 10 ans), puis, en 2017, il avait adopté un cadre programmatique d'émissions climat et poursuivi sa politique d'émission régulière de *Climate Bonds*. Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2020 dans ce domaine, avec la publication d'un cadre programmatique renouvelé et axé autour des Objectifs de développement durable. Ce document

de référence a pour but de refléter les actions du Groupe dans toute leur dimension environnementale et sociale ; il suit naturellement les quatre piliers des "*Green Bond Principles & Social Bond Principles*", à savoir la justification de l'utilisation des fonds, le processus d'instruction des projets financés, le suivi des flux et l'exigence d'un *reporting* robuste. Après une émission inaugurale en 2020, le groupe AFD a réalisé respectivement 48 % et 47 % de ses programmes 2021 et 2022 sous format thématique⁴³ ♦

D ■ MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT

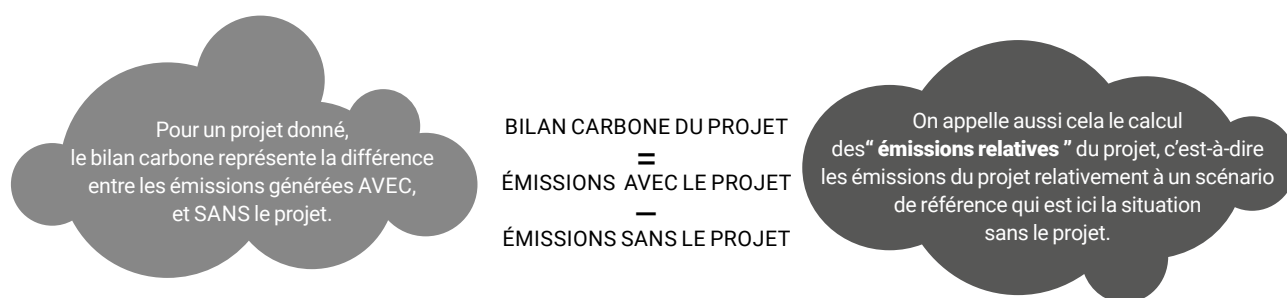
Pour favoriser la réorientation des investissements en faveur des transitions, le groupe AFD vise à accroître son effet de mobilisation et son rôle de catalyseur vis-à-vis des acteurs privés. Ainsi, 1,2 milliards d'euros de finance privée ont été mobilisés par les projets à co-bénéfices climat autorisés par le groupe AFD en 2022 selon la méthodologie de l'OCDE, dont 718

millions d'euros par des projets autorisés par Proparco. Cela représente un ratio de mobilisation de 0,18. Les lignes de crédit accordées à des banques publiques de développement et à des banques commerciales constituent le principal instrument mobilisateur de la finance privée : 76 % de la finance privée mobilisée en 2022 ♦

E ■ ÉMISSIONS CARBONE DES PROJETS FINANCÉS

Dès que cela est possible, le groupe AFD réalise un "bilan carbone" des projets pour lesquels un financement est envisagé, notamment les projets

d'infrastructures. Pour un projet donné, le bilan carbone représente la différence entre les émissions générées avec et sans le projet :



Un bilan carbone favorable, c'est-à-dire présentant des émissions relatives négatives, est le principal critère servant à mettre en évidence les co-bénéfices d'un projet pour l'atténuation du changement climatique : les émissions avec le projet sont inférieures aux émissions sans le projet, le projet contribue donc à

réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2022, les projets financés par le groupe AFD ont permis de réduire 9,7 millions de tonnes équivalent CO₂ annuellement tout au long de leur vie. Ce chiffre correspond à la somme des bilans carbone de tous les projets financés par le groupe AFD en 2022.

43 • <https://www.afd.fr/fr/actualites/reporting-odd-2021>



Bilan carbone des projets et bilan carbone du portefeuille

**+ 7,4 millions
de tonnes
équivalent CO₂**

d'émissions absolues
induites par an
par tous les projets
financés en 2022

**- 9,7 millions
de tonnes
équivalent CO₂**

d'émissions évitées
annuellement projets
durant toute la durée
de vie des projets
financés en 2022

Par ailleurs le Groupe a aussi estimé que 7,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seront induites par an par tous les projets financés en 2022. Ce chiffre fait état des émissions absolues engendrées principalement par les projets d'infrastructures financés par le Groupe sans tenir compte des émissions engendrées dans un scénario de référence ♦

F ■ EMPREINTE CARBONE DU GROUPE (HORS FINANCEMENTS)

Au niveau de l'institution, le groupe AFD mesure ses émissions de CO₂ résiduelles (hors financements) et les compense.

Le Groupe mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, procède depuis 2007 à la compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son fonctionnement interne, veille à contenir ses consommations d'eau, d'énergie et favorise des modes de mobilités douces pour ses collaborateurs, qu'elle appuie par une démarche de sensibilisation. Ces actions sont développées et mises en œuvre dans le cadre de sa démarche RSO, qui vise la maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe du Groupe⁴⁴. Les engagements 100 % Accord de Paris et 100 % lien social conduisent aussi le groupe AFD à accélérer la trajectoire de réduction de son empreinte carbone directe et à adopter des

comportements plus responsables collectivement et individuellement dans son fonctionnement interne.

Cette dynamique s'articule autour de quatre axes : (i) la réalisation annuelle du Bilan Carbone® Groupe suivant la méthodologie de l'ADEME résultant du fonctionnement interne du groupe AFD ; (ii) la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires permettant de réduire l'empreinte écologique de l'AFD, notamment sur les thématiques suivantes : achats responsables, efficacité énergétique et énergies renouvelables, déplacements, gestion des déchets ; (iii) La compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité en finançant des projets environnementaux dans les pays en développement (achat de crédits carbone) et (iv) la sensibilisation en interne sur les enjeux 100 % Accord de Paris et 100 % lien social.

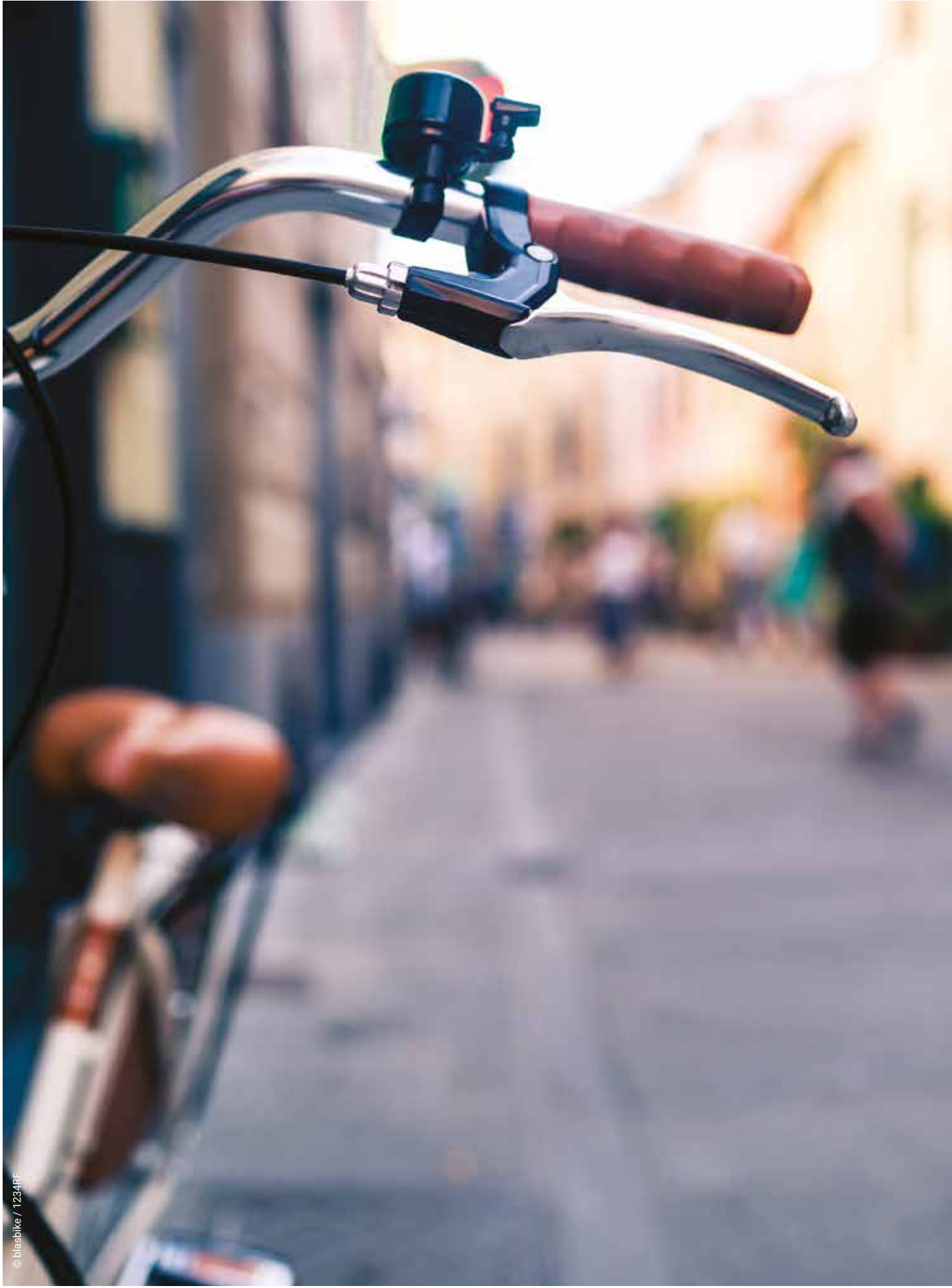
L'empreinte carbone des pratiques professionnelles internes à l'AFD

La relance des projets et des activités suite à la crise Covid-19 a entraîné une augmentation des émissions de GES globaux du siège. Cette augmentation reste toutefois maîtrisée : + 22 % au niveau global alors qu'on note une hausse de 150 % des déplacements professionnels et domicile-travail. Les effectifs n'ayant pas augmenté pendant l'année 2022, on constate donc une augmentation de ces émissions par agent (de 11,2 à 13,6 teq CO₂). Concernant les émissions de GES du réseau, les différents postes du Bilan Carbone sont quasiment tous en augmentation en valeur absolue, ce qui s'explique, comme pour le siège, principalement par un retour à une activité plus poussée dans le cadre de la sortie mondiale de la crise Covid-19 mais également par une meilleure remontée des informations provenant des différentes agences.

Un ensemble de chantiers visant à améliorer cette empreinte vont être lancés, cherchant aussi bien à parfaire la qualité des données remontées (afin de diminuer le recours à des estimations) qu'à une réelle

diminution de ces émissions (chantier sur la politique de déplacement, notamment). Ces changements seront accompagnés par la sensibilisation et la formation des collaborateurs du Groupe ♦

44 • <https://www.afd.fr/fr/ressources/politique-de-responsabilite-societale-du-groupe-afd-2018-2022>. Cette politique de responsabilité sociétale se poursuit sur l'année 2023. La responsabilité sociétale sera ensuite pleinement intégrée au nouveau plan d'orientation stratégique du Groupe, en cours d'élaboration.



Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation ; de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé ; et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient.

C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 150 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français. Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans 4200 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31